

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Dispositif de formation
AIDE ET SOIN A DOMICILE



Référentiel
des formations

DISPOSITIF DE FORMATION à LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Secteur de l'aide et du soin à domicile (ASD)

Ce document de référence comprend :

- **L'étude d'opportunité initiale** portant sur le secteur professionnel de l'aide et du soin à domicile (ASD),
- L'architecture du dispositif de formation ASD et ses modalités de mise en œuvre,
- Le processus de démultiplication du dispositif permettant de déployer la formation vers le plus grand nombre.

Il est assorti de plusieurs annexes techniques et pédagogiques (référentiels d'activités professionnelles en matière de prévention, référentiels de compétences et d'évaluation).

Il s'adresse à tous les acteurs désireux d'organiser et/ou de promouvoir les actions de formation du dispositif (organismes de formation, représentations professionnelles, organismes collecteurs, employeurs).

L'Assurance Maladie-Risques professionnels et l'INRS se réservent le droit de faire évoluer ce document de référence

SOMMAIRE

1. Etude d'opportunité	5
1.1. La prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, un enjeu majeur	5
1.2. La formation, levier pour le développement d'une culture de prévention	6
2. Organisation générale du dispositif ASD	7
2.1. Une formation pour chaque niveau d'acteur	7
2.2. L'ingénierie de formation	7
3. Les formations du dispositif ASD	8
3.1. La formation du dirigeant (ou « journée du dirigeant »)	8
3.1.1. Un rôle de maîtrise d'ouvrage de la prévention	8
3.1.2. Les compétences développées	8
3.1.3. Evaluation des acquis de la formation	9
3.1.4. Modalités pédagogiques	9
3.1.5. Organisation de la formation	9
3.2. La formation-action de l'Animateur Prévention (AP ASD)	11
3.2.1. Un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention	11
3.2.2. Les compétences de l'AP ASD	11
3.2.3. La certification des compétences	12
3.2.4. Modalités pédagogiques	12
3.2.5. Organisation de la formation-action	13
3.2.6. Conditions de réussite de la formation-action	13
3.3. La formation de l'Acteur Prévention Secours APS ASD	14
3.3.1. Activités de prévention et de secours de l'APS ASD	14
3.3.2. Les compétences de l'APS ASD	14
3.3.3. La certification des compétences	15
3.3.4. Modalités pédagogiques des formations APS ASD	15
3.3.5. Organisation de la formation initiale APS ASD	17
3.3.6. Conditions de réussite	17
3.4. La formation de formateur APS ASD	19
3.4.1. L'activité du formateur APS ASD	19
3.4.2. Les compétences du formateur	19
3.4.3. La certification des compétences	20
3.4.4. Modalités pédagogiques des formations de formateurs APS ASD	21
4. Le déploiement du dispositif ASD	23
4.1. Les différents acteurs et leurs rôles	23
4.1.1. L'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS	23
4.1.2. La Commission Nationale d'Habilitation (CNH)	23
4.1.3. Les CARSAT/CRAM/CGSS	23
4.1.4. Le département formation de l'INRS	24
4.1.5. Les entités habilitées	24

4.2. Un partenariat maîtrisé	24
4.2.1. Habilitation des entités	24
4.2.2. Outil national de gestion (FORPREV)	25
4.2.3. Les procédures et documents administratifs	25
5. Annexes	26
Annexe A : Formation du dirigeant de structure	27
- A1 : Référentiel d'activité prévention du dirigeant	27
- A2 : Référentiel de compétences prévention du dirigeant	28
Annexe B : Formation de l'Animateur Prévention, AP ASD	26
- B1 : Référentiel d'activité de l'Animateur Prévention ASD	30
- B2 : Référentiel de compétences de l'Animateur Prévention ASD	31
- B3a : Fiche d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD Formation initiale	38
- B3b : Fiche d'évaluation certificative du MAC Animateur Prévention ASD Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)	34
Annexe C : Formation de l'Acteur Prévention Secours, APS ASD	41
- C1 : Référentiel d'activité de l'Acteur Prévention Secours ASD	41
- C2 : Référentiel de compétences de l'Acteur Prévention Secours ASD	43
- C3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'APS ASD	49
- C4a : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur Prévention Secours ASD - Formation initiale	51
- C4b : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur Prévention Secours ASD - Formation complémentaire ALM	53
- C4c : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur Prévention Secours ASD - Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)	55
Annexe D : Formation de formateur APS ASD	57
- D1 : Référentiel d'activités du formateur APS ASD	57
- D2 : Référentiel de compétences du formateur APS ASD	58
- D3 : Référentiel d'évaluation certificative du formateur APS ASD	65
- D4a : Fiche d'évaluation certificative du formateur APS ASD Formation Initiale	68
- D4b : Fiche d'évaluation certificative du formateur APS ASD Formation complémentaire ALM	73
- D4c : Fiche d'évaluation certificative du formateur APS ASD Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)	76
Annexe E : Matériel pédagogique	80
Annexe F : Synthèse des différents niveaux de formation	81
Annexe G : Evolution des formations APS ASD – Période transitoire	82
Annexe H : Glossaire	84

1. Etude d'opportunité

1.1. La prévention des risques professionnels, un enjeu majeur pour le secteur de l'aide et du soin à domicile

Le nombre d'intervenants à domicile pour l'ensemble des services à la personne (dont l'aide et le soin) était de 1,22 millions en 2016.

(Source DARES Les services à la personne en 2016)

Plus encore dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles reste préoccupant. En France, en 2016, les 180 000 salariés du régime général de ce secteur ont été victimes de plus de 17 000 accidents du travail et près de 1200 maladies professionnelles. Ces chiffres correspondent à plus de 1,8 millions de journées de travail perdues soit l'équivalent de 8400 emplois à temps plein. Avec 95 accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés, l'indice de fréquence de l'aide et du soin à domicile est bien au-delà de la moyenne nationale tous secteurs confondus (33,4 pour 1000 en 2017).

(Source CNAM code NAF 8810A 2016 et 2017)

Les pathologies du dos et les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs sont en grande partie à l'origine des maladies professionnelles du secteur. La première cause est le port de charges et l'accompagnement du bénéficiaire dans sa mobilité dans la moitié des cas. Un accident sur trois est une chute de plain-pied. D'autres risques sont à l'origine des accidents du travail tels que les risques biologique et chimique ou encore les risques liés aux déplacements pour se rendre chez le particulier. Les affections psychiques sont aussi présentes ; elles sont encore mal repérées dans les données statistiques.

Il est à relever que les salariés vieillissants sont les plus touchés, que les victimes de ces affections conservent parfois des séquelles qui retardent ou entravent le retour à l'emploi dès lors que les caractéristiques des postes occupés n'évoluent pas. Les conséquences sur la vie privée de ces handicaps, qu'ils soient temporaires ou permanents, sont lourdes sur les plans humain et social et les possibilités de reclassement en cas d'inaptitude sont complexes.

Sur le plan financier, le coût direct des accidents du travail et des maladies professionnelles pèse sur la structure, celui-ci correspondant à la prise en charge des soins, des indemnités journalières, des capitaux ou rentes versés aux victimes ayant une incapacité permanente partielle.

Au coût direct s'ajoute le coût indirect plus conséquent encore pour la structure. Il correspond aux conséquences des accidents du travail, des maladies professionnelles ainsi que de tout arrêt lié au travail, sur son fonctionnement qui s'en trouve perturbé et à l'impact généré sur sa performance. L'affaiblissement de son potentiel humain et les difficultés qu'elle rencontre à le renouveler en est la première cause.

1.2. La formation, levier pour le développement d'une culture de prévention

Le réseau Assurance Maladie Risques professionnels / INRS s'est fixé comme objectif de contribuer au développement de la culture prévention en positionnant la formation comme moyen fort dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, afin de viser la réduction des atteintes à la santé et l'amélioration des conditions de travail de tous les professionnels de ce secteur.

Le présent document propose des formations certifiantes de l'encadrement jusqu'aux intervenants à domicile. Ces formations permettent la mise en place d'une démarche de prévention répondant aux objectifs de prévention qu'une structure est amenée à se fixer compte tenu de ses enjeux.

2. Organisation générale du dispositif ASD

2.1. Une formation pour chaque niveau d'acteur

Les formations de ce dispositif s'adressent aux structures s'engageant dans une démarche de prévention de ses risques professionnels.

Elles sont détaillées dans ce document de référence et concernent les acteurs dont le rôle et les compétences conditionnent le succès de toute démarche de prévention.

Le dirigeant, initiateur et garant de la démarche de prévention de la structure, se voit proposer la formation : *Initier, développer une démarche de prévention et manager la santé et la sécurité de sa structure*.

L'encadrement de proximité ou fonctionnel de sécurité, contributeur de la démarche de prévention auprès du dirigeant et animateur de projet(s) de prévention se voit proposer la formation : *Animateur Prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile (AP ASD)*.

L'ensemble des aidants et soignants à domicile, intervenant comme « sauveteur secouriste du travail » pour porter secours, intégrant la prévention dans ses activités à domicile et participant, par ses remontées d'information, à la démarche de prévention engagée dans la structure, peut suivre la formation : *Acteur Prévention Secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (APS ASD)*.

2.2. L'ingénierie de formation

Elle se compose de 4 parties :

- 1- Le **référentiel des activités de prévention**. Il recense les principales activités de prévention des acteurs ciblés par la formation (Dirigeant de structure, Animateur Prévention et Acteur Prévention Secours), en fonction de leur périmètre d'actions dans la structure.
- 2- Le **référentiel de compétences**. Il y figure l'ensemble des compétences correspondant aux activités de prévention.
- 3- Le **référentiel d'évaluation certificative**. Il définit les épreuves et les modalités permettant de valider le niveau d'acquisition de ces compétences à l'issue d'une formation.
- 4- Les **modalités pédagogiques**. Elles précisent les modalités à mettre en œuvre pour dispenser une formation.

Le présent document de référence cadre toutes les spécificités du dispositif de formation ASD et présente l'ensemble des référentiels de formation des acteurs du dispositif (le dirigeant, l'animateur prévention et l'acteur prévention secours) et du formateur APS ASD.

Les formations sont déployées par l'intermédiaire d'entités habilitées, à l'exception de la formation des formateurs d'animateurs prévention et dirigeants et de celle des formateurs de formateurs APS ASD exclusivement assurées par l'INRS.

Un tableau de synthèse reprend ces éléments en **annexe F**.

3. Les formations du dispositif ASD

3.1. La formation du dirigeant (ou « journée du dirigeant »)

3.1.1. Un rôle de maîtrise d'ouvrage de la prévention

Chaque structure est particulière en matière de prévention. Sa culture, son contexte, ses besoins et ses objectifs lui sont propres. Il revient au dirigeant de décider de la démarche de prévention pour sa structure en fonction des enjeux qu'il identifie et des objectifs de prévention qu'il détermine, en relation avec les instances représentatives du personnel.

L'adoption d'une telle démarche revient à élaborer un plan de travail précisant les axes de progrès et l'organisation à mettre en place pour obtenir les résultats attendus, en s'appuyant en particulier sur les compétences de conduite de projet d'un animateur.

A titre d'exemple, les axes de progrès peuvent donner lieu à des projets de prévention concernant l'usage des produits chimiques, les travaux en hauteur, le traitement du risque infectieux, les déplacements pour se rendre chez le bénéficiaire, l'accompagnement de sa mobilité, l'accueil des nouveaux ou autres...

Dans son rôle de management de la Santé et la Sécurité au Travail (S&ST), il dirige les projets de prévention et veille à la mobilisation des ressources concernées.

Les missions du dirigeant de structure sont développées dans le **référentiel d'activité du dirigeant en annexe A1**.

3.1.2. Les compétences développées

DOMAINE DE COMPETENCES 1 :

Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure

- Identifier les enjeux de prévention de sa structure sur les plans humains, financiers et juridiques, à partir de son état des lieux S&ST
- S'engager dans une démarche de prévention durable dans l'ensemble des activités de la structure

DOMAINE DE COMPETENCES 2 :

Manager la Santé & Sécurité au Travail de sa structure

- Mobiliser les différents acteurs internes dans la démarche de prévention de la structure
- Piloter le(s) projet(s) de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur l'(les) Animateur(s) Prévention (AP)

Pour chaque domaine, les compétences sont détaillées avec les éléments de contenus de formation et les savoirs associés dans le **référentiel de compétences prévention du Dirigeant en annexe A2**.

3.1.3. Evaluation des acquis de la formation

Chaque domaine de compétences est évalué par le formateur en charge de la formation au travers de quizz, de quelques questions ouvertes afin de faire le point sur les compétences acquises.

3.1.4. Modalités pédagogiques

Durées minimum :

- **Une journée de formation** de 7 heures, organisée dans la mesure du possible en lien avec la CARSAT, CRAM ou CGSS,
- **Une demi-journée d'accompagnement** de 4 heures dans la structure en commun avec l'AP ASD.

Effectif : Pour des raisons pédagogiques, il est recommandé de limiter les groupes à 10 participants.

Conditions de participation : La formation s'adresse aux dirigeants de structures désireux de mettre en place une démarche de prévention en s'appuyant sur les compétences d'un ou plusieurs animateur(s) de Prévention AP ASD (voir 3.2).

La formation du dirigeant précède obligatoirement celle de l'AP ASD. Elle permet de définir le profil de l'AP ASD et prépare sa formation.

Dispensateur de la formation :

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée à former les dirigeants et AP ASD par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS (organisme de formation ou structure).

Le formateur est certifié formateur d'animateur Prévention et de dirigeant du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile (formateur AP ASD) par l'INRS et à jour de sa formation.

3.1.5. Organisation de la formation

La formation s'articule en deux temps pour le dirigeant :

1er temps : une journée de formation

La journée de formation amène le dirigeant à identifier les enjeux de prévention de sa structure et à organiser une démarche de prévention en rapport avec les objectifs qu'il se fixe.

Cette journée doit permettre de poser les bases d'une « lettre d'engagement » décrivant la démarche adoptée et positionnant l'AP ASD sur un axe de progrès qui lui permettra d'élaborer et de conduire un projet de prévention dans le cadre de sa formation-action (un projet de prévention des risques liés à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, par exemple).

A l'occasion de cette journée, le dirigeant prend la mesure du temps et de l'implication que l'AP ASD consacrera à sa formation non seulement en présentiel (2j +1j) mais aussi en intersession (2j de travaux dont une demi-journée d'accompagnement avec le formateur dans la structure).

De plus, cette journée conduit le dirigeant à statuer sur le profil de l'AP ASD à former, compte tenu des tâches qui lui seront confiées et de son rôle.

2ème temps : Une demi-journée d'accompagnement dans la structure avec le formateur

Cette demi-journée est organisée dans la structure durant la période d'intersession de la formation de l'AP ASD.

Elle apporte un accompagnement au binôme dirigeant/AP ASD dans :

- L'exploitation des travaux d'état des lieux S&ST de l'AP ASD et, si besoin, l'ajustement de la « lettre d'engagement » du dirigeant,
- L'élaboration de la « note de cadrage » du projet conduit par l'AP ASD (co-rédaction de cette note par l'AP ASD et le dirigeant),
- L'exploitation des travaux d'observation et d'analyse de l'AP ASD durant l'intersession.

3.2. La formation-action de l'Animateur Prévention (AP ASD)

3.2.1. Un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention

L'Animateur Prévention (AP ASD) a un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention. Il conseille et accompagne la direction dans la mise en place de la démarche de prévention de la structure.

Dans cette démarche, l'AP ASD se concentre sur la réalisation d'actions de prévention et l'organisation des moyens et méthodes nécessaires pour y parvenir. Il s'appuie pour cela sur les compétences qu'il a acquises en santé et sécurité au travail ainsi qu'en conduite de projet. En tant qu'animateur de projets, il mobilise les acteurs en interne (l'encadrement, les instances représentatives du personnel, les intervenants à domicile idéalement formés « acteurs prévention secours » APS ASD, ...) et/ou en externe (les CARSAT/CRAMIF/CGSS, les services de santé au travail, les consultants ergonomes, ...).

Les activités possibles de l'AP ASD sont développées dans le **référentiel d'activité de l'Animateur Prévention en annexe B1**.

3.2.2. Les compétences de l'AP ASD

DOMAINE DE COMPETENCES 1 :

Venir en appui de la Direction pour définir et mettre en œuvre la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure

- Identifier les principaux risques professionnels du secteur (risques de TMS, risques liés à la mobilité de la personne aidée, risques liés aux déplacements, risque de chute, ...),
- Estimer les enjeux de la prévention des risques professionnels de sa structure,
- Relever des axes potentiels de progrès à partir d'un état des lieux S&ST,
- Participer au développement d'une démarche de prévention adaptée à sa structure.

DOMAINE DE COMPETENCES 2 :

Elaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de sa structure (avant sa mise en œuvre)

- Elaborer un projet de prévention,
- Se préparer à l'animation d'un projet de prévention.

DOMAINE DE COMPETENCES 3 :

Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

- Identifier, observer et analyser une situation de travail,
- Proposer et mettre en place des actions de prévention.

Ces compétences sont détaillées avec les éléments de contenus de formation et savoirs associés dans le **référentiel de compétences de l'Animateur Prévention en annexe B2**.

3.2.3. La certification des compétences

Les épreuves certificatives sont organisées pour permettre une évaluation distincte pour chaque domaine de compétences. Celles-ci sont évaluées par le formateur en charge de la formation. Se référer aux **fiches d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention (annexes B3a et B3b)**.

3.2.4. Modalités pédagogiques

Pré requis et conditions de participation :

Les participants doivent fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou une attestation de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des CARSAT/CRAM/CGSS.

La journée du dirigeant est un préalable obligatoire puisqu'elle prépare la formation-action de l'AP ASD.

Durées minimales :

- **3 jours (21h) de formation** en présentiel organisés en 2j + 1j,
- **1,5 jours de travaux d'intersession** répartis sur 4 à 8 semaines,
- **Une demi-journée d'accompagnement de 4 heures** dans la structure en commun avec le dirigeant.

Effectif :

Le nombre de stagiaires est limité à 8 par groupe.

Dispensateur de la formation :

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS (Organisme de formation ou entreprise) et le formateur est certifié formateur d'Animateur Prévention et de dirigeant du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile (formateur AP ASD) par l'INRS et à jour de sa formation.

Mode de validation :

Un certificat d'AP ASD (modèle national FORPREV) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de la formation aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluation certificative.

Pour conserver sa certification, l'AP ASD doit participer à une formation de « **maintien et actualisation des compétences** » (MAC) d'une durée de **14 heures** par période de **36 mois**.

3.2.5. Organisation de la formation-action

La formation-action de l'AP ASD s'articule en trois temps :

1er temps : 2 jours en présentiel centrés sur la structuration d'une démarche de prévention à partir d'un état des lieux S&ST, la méthodologie de conduite de projet et son cadrage (note de cadrage de projet), l'analyse de situations de travail et la proposition de pistes d'amélioration.

2ème temps : Temps d'intersession comprenant :

- 1) Un travail de l'AP ASD estimé à 1,5 jours minimum portant sur :
 - La réalisation d'un état des lieux S&ST mettant en évidence des axes potentiels de progrès,
 - La production d'une note de cadrage d'un projet de prévention s'inscrivant dans la démarche de prévention de sa structure,
 - L'observation et l'analyse d'une situation de travail de la structure.
- 2) Un accompagnement du binôme dirigeant /AP d'au moins une 1/2 journée conduit par le formateur pour faire un point méthodologique sur :
 - La démarche de prévention de la structure (lettre d'engagement),
 - L'évolution du projet de prévention animé par l'AP ASD sur la base d'une note de cadrage.

3ème temps : 1 jour en présentiel principalement consacré aux retours d'expérience des AP ASD durant l'intersession. Ce temps est également consacré à l'évaluation des compétences acquises en vue de l'obtention de la certification.

3.2.6. Conditions de réussite de la formation-action de l'AP ASD

- ✓ La direction à son plus haut niveau se doit d'afficher sa volonté en matière de prévention, de positionner l'AP ASD dans son organisation et de rendre légitime son action ainsi que le(s) projet(s) de prévention qu'il sera amené à conduire. Le dirigeant est nécessairement formé lors d'une journée réalisée en amont de la formation de l'AP ASD.
- ✓ Le temps de formation « Bases en prévention » est à prévoir avant la formation de l'AP ASD,
- ✓ Le temps nécessaire aux travaux d'intersession doit être pris en compte dans la gestion des activités du futur AP ASD. Il en est de même pour le temps d'accompagnement du binôme dirigeant/AP ASD par le formateur.

3.3. La formation-action de l'Acteur Prévention Secours ASD

La formation des APS ASD évolue avec l'introduction de nouvelles compétences consacrées à l' « accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi » (ALM). Les nouveaux référentiels rentrant en vigueur au 01/01/2021 sont détaillés ci-dessous. Toutefois, pour que le changement soit progressif, les référentiels du précédent document de référence ASD v8 05/2019 peuvent encore être appliqués jusqu'au 31/12/2022 (l'annexe G décrit cette période transitoire).

3.3.1. Activités de prévention et de secours de l'APS ASD

L'APS ASD est en mesure de :

- Observer et analyser toute situation de travail à domicile, repérer les situations dangereuses et proposer des mesures de prévention adaptées pour se prémunir des dangers,
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours en situation d'urgence (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur et pratiquer un massage cardiaque...),
- Mettre en œuvre une démarche lui permettant d'accompagner la mobilité du bénéficiaire, en prenant soin de lui et de soi,
- Savoir à qui et comment remonter ses suggestions d'amélioration au sein de la structure et, en situation d'urgence (accident, malaise, ...), alerter selon l'organisation interne mise en place.

Les activités « prévention » et « secours » de l'APS ASD sont répertoriées dans le **référentiel d'activité en annexe C1**.

3.3.2. Les compétences de l'APS ASD

Les compétences de l'APS ASD sont développées dans 2 formations :

- La formation initiale APS ASD (formation-action avec intersession),
- La formation complémentaire spécifique ALM pour les APS ASD certifiés selon les référentiels et les modalités du précédent document de référence ASD v8 05/2019 (cette formation complémentaire vaut MAC APS ASD).

Elles sont maintenues et actualisées dans la formation de maintien et d'actualisation des compétences (MAC APS ASD).

Ces compétences sont réparties dans quatre domaines. Les trois premiers sont consacrés à la Prévention et le dernier au Secours

DOMAINE DE COMPETENCES DC1 - Prévention

Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans sa structure

- Se situer comme un acteur de prévention pour soi, pour sa structure,
- Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention.

DOMAINE DE COMPETENCES DC2 - Prévention

Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure

- Observer et analyser une situation de travail,
- Proposer des améliorations de la situation de travail,
- Remonter l'information aux personnes concernées.

DOMAINE DE COMPETENCES DC3 - Prévention

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

- Identifier les enjeux d'un accompagnement,
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir,
- Analyser la situation d'un accompagnement,
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement,
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

DOMAINE DE COMPETENCES DC4 – Secours

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Protéger de façon adaptée,
- Examiner la victime,
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime,
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

Ce domaine de compétences est l'exacte reprise du DC 1 de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (cf. document de référence SST en vigueur à télécharger sur le site web de l'INRS)

Ces domaines de compétences sont détaillés avec les éléments de contenus de formation et savoirs associés dans le **référentiel de compétences de l'Acteur Prévention Secours ASD en annexe C2**

3.3.3. La certification des compétences

Les épreuves certificatives sont organisées pour permettre une évaluation distincte pour chaque domaine de compétences. Celles-ci sont évaluées par le formateur en charge de la formation selon le référentiel **d'évaluation certificative C3** et en utilisant les **Fiches d'évaluation certificative APS ASD en annexes C4a, C4b et C4c**

La validation des domaines de compétences dans les conditions définies dans ce document de référence permet la délivrance d'un seul certificat APS ASD du réseau de l'Assurance maladie-Risques professionnels et l'INRS.

3.3.4. Modalités pédagogiques des formations APS ASD

Sauf particularités précisées dans les tableaux ci-dessous, les modalités pédagogiques sont communes à toutes les formations APS ASD (initiale, formation complémentaire ALM et MAC)

Prérequis / conditions de participation

Formation initiale APS ASD	Formation complémentaire ALM (valant MAC APS ASD)	MAC APS ASD (tous les 24 mois)
Aucun prérequis	Les participants sont titulaires du certificat APS ASD établi conformément au précédent document de référence ASD v8 05/2019	Les participants sont titulaires d'un certificat APS ASD délivré à l'issue : - D'une formation initiale intégrant les nouvelles compétences ALM (conformément au présent document de référence) OU - D'une formation complémentaire ALM

Durées minimales :

Formation initiale APS ASD	Formation complémentaire ALM pour les APS ASD (valant MAC APS ASD)	MAC APS ASD (tous les 24 mois)
32 heures en présentiel en séquences non consécutives (par exemple 3j + 1.5j) : 10 h pour la partie Secours et 22 h pour la partie Prévention (dont 14 h pour l'ALM) Les séquences sont espacées pour permettre la réalisation des travaux d'intersession. Ceux-ci sont estimés à 4 heures .	21 heures en présentiel (dont 14 h pour l'ALM)	14 heures en présentiel (dont 7h pour l'ALM)

Effectif :

Les groupes sont limités à **4 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum**.

Dispensateur de la formation :

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS (Organisme de formation ou entreprise). Le formateur est titulaire d'un certificat de formateur APS ASD délivré ou renouvelé à l'issue d'une des deux formations définies en 3.4 (la formation initiale intégrant les nouvelles compétence ALM ou la formation complémentaire ALM).

Matériel pédagogique :

La liste du matériel pédagogique nécessaire pour l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée et le secours figure **en annexe E**.

Mode de validation :

Un certificat d'APS ASD (modèle national FORPREV) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de la formation aux participants qui ont suivi avec succès la totalité de la formation APS ASD et satisfait aux évaluations certificatives.

En plus du certificat, le dispensateur de la formation délivre une attestation de formation mentionnant la durée et précisant que le nouveau domaine de compétences ALM a été acquis.

Durée de validité du certificat APS ASD : 24 mois.

Pour conserver sa certification, l'APS ASD doit participer à une formation de « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) d'une durée de **14 heures** par période de **24 mois** et d'en réussir l'évaluation certificative.

Autres précisions :

Un APS ASD titulaire d'un certificat dont la date de fin de validité est dépassée peut quand même suivre un MAC pour recouvrer sa certification. Il convient toutefois de s'assurer que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice *a priori* à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Les Sauveteurs Secouristes du Travail à jour de leur certificat de moins de 6 mois peuvent prétendre au certificat APS ASD en validant la première partie de la formation consacrée à la prévention de l'APS ASD (DC1, DC2 et DC3, soit 22 heures)

L'APS ASD est SST par équivalence et peut donc faire partie des SST de sa structure.

3.3.5. Organisation de la formation initiale APS ASD

La formation initiale APS ASD est une formation-action. Elle permet l'acquisition de compétences directement transférables en situation professionnelle.

En ce sens, le stagiaire est amené à développer ses compétences de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée. Une coordination entre le stagiaire APS ASD, le dirigeant, l'encadrement et/ou l'AP ASD et le formateur, notamment durant les travaux d'intersession de l'APS ASD sont donc à prévoir.

3.3.6. Conditions de réussite

La formation des APS ASD n'a de sens que lorsque la structure s'engage dans une démarche globale de prévention répondant aux objectifs que la structure se fixe, avec répartition des rôles de chacun, dont celui des APS ASD et autant que possible, de l'animateur prévention AP ASD.

En particulier, la structure a tout intérêt de s'organiser en dressant un plan d'actions qui lui permettra de réduire les risques prégnants dans les situations d'accompagnement de la mobilité des bénéficiaires. La formation ne peut, à elle seule, y parvenir.

Pour réussir, il est entre autre essentiel, en plus de la formation des APS ASD :

- D'analyser les activités d'aide et de soin et de recenser les besoins potentiels des intervenants pour accompagner les bénéficiaires dans leur mobilité, en intégrant notamment les contraintes liées à l'environnement,
- Après les avoir testés et validés, de mettre effectivement à disposition les équipements répondant aux besoins « larges » des intervenants à domicile (puisque l'accompagnement de la mobilité se conçoit au cas par cas avec une variabilité du matériel utilisé...) et en nombre suffisant,
- Le cas échéant, établir un programme de maintenance permettant de compter sur le matériel en toute circonstance,

Lorsque que la structure choisit de former un AP ASD, celui-ci est alors en capacité de conduire un tel projet, d'accompagner l'action des APS ASD sur le terrain et de relayer les remontées d'information et les propositions d'améliorations.

Qu'il y ait ou non un AP ASD, le travail est à organiser au sein de la structure en mobilisant les APS ASD formés.

3.4. La formation de formateur APS ASD

La formation de formateurs APS ASD évolue avec l'introduction de nouvelles compétences consacrées à l'« accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi » (ALM). Les nouveaux référentiels rentrant en vigueur au 01/01/2021 sont détaillés ci-dessous.

Toutefois, pour que le changement soit progressif, les référentiels du précédent document de référence ASD v8 05/2019 peuvent encore être appliqués jusqu'au 31/12/2021 (l'annexe G décrit cette période transitoire).

3.4.1. L'activité du formateur APS ASD

Le formateur APS ASD sait ce que peuvent apporter les formations du dispositif ASD dans une démarche globale de prévention des risques professionnels d'une structure d'aide et de soin à domicile. S'assurant qu'une telle démarche est engagée (condition pour que la formation ait du sens), il assure la formation des APS ASD ainsi que le maintien et l'actualisation de leurs compétences et il procède à leur évaluation certificative. In fine, il restitue à la structure la synthèse des travaux de groupe et leurs propositions d'amélioration.

Les activités du formateur APS ASD sont développées dans le **référentiel d'activité en annexe D1**.

3.4.2. Les compétences du formateur APS ASD

Les compétences du formateur APS ASD sont développées dans 2 formations :

- La formation initiale de formateur APS ASD,
- La formation complémentaire spécifique ALM pour les formateurs APS ASD certifiés conformément au précédent document de référence ASD v8 05/2019 (cette formation complémentaire vaut MAC formateur APS ASD).

Elles sont maintenues et actualisées dans la formation de maintien et d'actualisation des compétences (MAC) de formateur APS ASD

Ces compétences sont réparties dans quatre domaines :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 :

Promouvoir le dispositif de formations s'intégrant à la démarche de prévention d'une structure d'aide et de soin à domicile

- Situer son action de formation APS au regard des enjeux du secteur de l'aide et du soin à domicile,
- Justifier que les formations du dispositif ASD permettent de répondre aux besoins d'une structure engagée dans une démarche de prévention des risques professionnels.

DOMAINE DE COMPETENCES 2 :

Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration

- Observer et analyser une situation de travail,
- Proposer des améliorations de la situation de travail,
- Remonter l'information aux personnes concernées,
- Réaliser le bilan de la formation-action à la structure pour aider à la prise de décision.

DOMAINE DE COMPETENCES 3 :

Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage

- Construire un argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité,
- Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement,
- Guider l'analyse d'une situation d'accompagnement,
- Argumenter le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement,
- Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité,
- Organiser l'épreuve certificative de l'acteur.

DOMAINE DE COMPETENCES 4 :

Organiser, animer et évaluer une formation-action APS ASD

- Construire une réponse pédagogique adaptée,
- Organiser un déroulé pédagogique qui tient compte du référentiel de compétences, des conditions d'apprentissage d'un adulte en formation et du contexte professionnel,
- Prévoir et assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation
- Mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé.

S'adapter aux différentes typologies des apprenants,

- Utiliser différentes méthodes d'évaluation,
- Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation-action APS ASD.

Ces compétences sont détaillées avec les éléments de contenus de formation et savoirs associés dans le **référentiel de compétences en annexe D2**.

3.4.3. La certification des compétences

Les épreuves certificatives sont organisées pour permettre une évaluation distincte pour chaque domaine de compétences.

Les compétences sont évaluées par le formateur de formateur APS ASD en respectant les modalités définies et l'évaluation est faite à partir du **référentiel d'évaluation certificative D3** ainsi que des **Fiches d'évaluation certificative** du formateur APS ASD en **annexes D3a, D3b et D3c**.

En cas de non réussite à une ou plusieurs épreuve(s), il est proposé au candidat une ou des épreuve(s) de rattrapage. L'évaluateur décide si le candidat doit suivre ou non un complément de formation avant de se représenter.

3.4.4. Modalités pédagogiques des formations de formateurs APS ASD

Sauf particularités précisées dans les tableaux ci-dessous, les modalités pédagogiques sont communes à toutes les formations de formateurs APS ASD (initiale, formation complémentaire ALM et MAC)

Prérequis et conditions de participation :

Formation initiale de formateur APS ASD	Formation complémentaire ALM (valant MAC formateur APS ASD)	MAC de formateur APS ASD (tous les 36 mois)
Les participants sont titulaires d'un certificat de formateur SST datant de moins d'un an.	Les participants sont titulaires : - D'un certificat de formateur APS ASD établi conformément au précédent document de référence ASD v8 05/2019 ET - D'un certificat de formateur SST en cours de validité.	Les participants sont titulaires d'un certificat de formateur APS ASD délivré à l'issue : - D'une formation initiale intégrant les nouvelles compétences ALM (conformément au présent document de référence) OU - D'une formation complémentaire ALM. Ils sont titulaires d'un certificat de formateur SST datant de moins d'un an.

Il est souhaitable que les participants sachent utiliser un logiciel de traitement de texte ainsi qu'un logiciel de présentation.

Durées minimales :

Formation initiale de formateur APS ASD	Formation complémentaire ALM (valant MAC formateur APS ASD)	MAC de formateur APS ASD (tous les 36 mois)
56 heures en présentiel en séquences non consécutives (par exemple 4j + 4j). Les travaux d'intersession sont estimés à 2 jours. Ils sont programmés pour permettre une restitution en fin de formation	28 heures en présentiel (dont 24h pour l'ALM)	21 heures en présentiel (dont 7h pour l'ALM)

Effectif : Les groupes sont limités à **10 stagiaires maximum**.

Dispensateur de la formation :

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS (Organisme de formation ou entreprise). Le formateur est titulaire d'un certificat de formateur de formateurs APS ASD délivré ou renouvelé à l'issue d'une formation initiale intégrant les nouvelles compétence ALM ou renouvelé à l'issue d'une formation complémentaire ALM.

Matériel pédagogique :

La liste du matériel pédagogique nécessaire pour l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée figure en **annexe E**.

Mode de validation :

Un certificat de formateur APS ASD (modèle national FORPREV) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de la formation aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves certificatives.

En plus du certificat, le dispensateur de la formation délivre une attestation de formation mentionnant la durée et précisant que le nouveau domaine de compétences ALM a été acquis (obligatoire pour l'inscription dans une formation de MAC).

Durée de validité du certificat : **36 mois**.

Pour conserver sa certification, le formateur APS ASD doit participer (ou renouveler sa participation) à une formation de « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) d'une durée de **21 heures** par période de **36 mois** et d'en réussir l'évaluation certificative.

Un formateur APS ASD titulaire d'un certificat dont la date de fin de validité est dépassée peut quand même suivre un MAC pour recouvrer sa certification. Il convient toutefois de s'assurer que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice *a priori* à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Cependant, il ne peut réaliser de formation APS ASD jusqu'à l'obtention de sa nouvelle certification.

4. Le déploiement du dispositif

Les formations de ce dispositif doivent être organisées dans le respect des dispositions de ce document de référence et l'équité entre les différents dispensateurs de la formation. Le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS se donne autorité pour contrôler à tout moment et en tout lieu le respect de ces dispositions.

Afin de garantir la qualité de la formation à tous les niveaux de démultiplication de ce dispositif, le réseau prévention s'appuie sur :

- Des acteurs bien identifiés,
- Un partenariat maîtrisé,
- Un système de gestion et d'administration.

4.1. Les différents acteurs et leurs rôles

4.1.1. L'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS

Rôle et engagement :

- Inscrit les formations du dispositif au Plan National de Formation,
- Fixe le cadre et les modalités des habilitations des entités (organisme de formation ou structure),
- Assure la promotion du dispositif.

4.1.2. La Commission Nationale d'Habilitation (CNH)

Elle est constituée de représentants de l'INRS, de la CNAM/DRP et des CARSAT/CRAM/CGSS.

Rôle et engagement :

- Instruit les dossiers de demande d'habilitation, après avis des CARSAT/CRAM/CGSS,
- Délivre les habilitations et les renouvelle, et le cas échéant les suspend ou les retire, sous la responsabilité de l'INRS,
- Assure la promotion des organismes de formation habilités.

4.1.3. Les CARSAT/CRAM/CGSS

Rôle et engagement :

- Réceptionnent les demandes d'habilitation et les instruisent,
- Accompagnent, si nécessaire, l'entité demandeuse,
- Emettent un avis,
- Accompagnent et contrôlent les différents acteurs dans toutes les phases de la mise en œuvre des formations,
- Alertent la CNH de tout manquement aux documents cadre de l'habilitation et de la formation,
- Assurent la promotion du dispositif,
- Peuvent participer à l'élaboration et à la mise à jour du dispositif,
- Animent le réseau des entités habilitées, organismes de formation et établissements, en région.

4.1.4. Le département formation de l'INRS

Rôle et engagement :

- Assure une représentation auprès des partenaires de la formation professionnelle continue,
- Elabore les référentiels, les outils et les programmes de formation et définit les modalités de mise en œuvre,
- Assure la gestion administrative du dispositif,
- Assure la formation et la certification des formateurs des AP et des dirigeants de structure,
- Assure la formation et la certification des formateurs de formateur APS ASD,
- Assure l'élaboration et la diffusion des documents pédagogiques et administratifs,
- Evalue l'impact de la formation,
- Assure la promotion et le développement du dispositif.

4.1.5. Les entités habilitées

Entités : organismes de formation ou structures d'aide et soin à domicile.

Rôle et engagement :

- Remplissent les conditions nécessaires à leur habilitation définies dans les cahiers des charges,
- Respectent les modalités de mise en œuvre de la formation telles qu'elles sont définies dans ce document de référence,
- Disposent de formateurs certifiés par l'INRS et à jour de formation.

4.2. Un partenariat maîtrisé

Pour permettre le déploiement de ce dispositif dans le respect des modalités de mise en œuvre définies, l'INRS propose à des entités partenaires une habilitation leur permettant de dispenser des formations et de délivrer des certificats.

4.2.1. Habilitation des entités

Les conditions d'attribution de cette habilitation répondent aux exigences de la formation professionnelle initiale et continue et respectent la plus grande équité possible entre les dispensateurs de formation.

Les **cahiers des charges relatifs à l'habilitation** sont **téléchargeables sur le site web de l'INRS**.

L'habilitation peut être attribuée :

- Aux organismes de formation d'implantation régionale,
- Aux représentations nationales des organismes de formation nationaux, et de fait, à leurs établissements rattachés des régions ou départements,
- Aux structures désireuses de former leur personnel.

Dans le cadre de ce dispositif de formation, chaque entité peut prétendre aux habilitations portant :

- Sur la formation du Dirigeant de structure et de l'AP ASD (y compris le MAC de l'AP ASD),
- Sur la formation initiale APS ASD, la formation complémentaire ALM pour APS ASD (valant MAC) et le MAC de l'APS ASD,

- Sur la formation initiale de formateur APS ASD, la formation complémentaire ALM pour formateurs APS ASD (valant MAC) et le MAC de formateurs APS ASD.

La **liste des organismes de formation** habilités est mise à jour par l'INRS. Elle est **téléchargeable sur le site web de l'INRS**.

Le réseau de l'Assurance Maladie-Risques professionnel/INRS, par l'intermédiaire de la Commission Nationale d'Habilitation, sur avis des CARSAT/CRAM/CGSS et de l'INRS est chargé de veiller au respect des dispositions fixées et statue sur la reconnaissance, le maintien, la suspension ou la rupture de l'habilitation.

4.2.2. Outil de gestion national (FORPREV)

Les relations qu'entretient le réseau de l'Assurance maladie-Risques professionnels/INRS avec ses partenaires passent contractuellement par l'utilisation de l'outil de gestion national FORPREV.

Cet outil de gestion a pour objectif :

- La simplification des procédures administratives,
- La gestion en temps réel des habilitations et des formations,
- L'élaboration et la gestion des statistiques,
- La mise à la disposition des entités habilitées des informations les concernant à partir des données saisies en matière de prévention.

Les formations faisant l'objet d'une certification doivent être enregistrées dans l'outil.

Cet enregistrement comporte 2 phases :

- La **création de la session** est faite au plus tard 15 jours avant le démarrage de la session.
- La **clôture de la session** est effectuée après l'évaluation finale. Il s'agit d'enregistrer les résultats et de vérifier la conformité des informations saisies dans Forprev. Elle est faite 15 jours au plus tard après la fin de la session (avec possibilité de modification 60 jours au plus tard après la fin de la session).

Forprev permet également l'édition des certificats qui seront envoyés aux intéressés par le dispensateur de la formation.

4.2.3. Les procédures et documents administratifs

Les procédures ainsi que les documents-types nécessaires à l'organisation administrative et pédagogique des formations sont élaborés par l'INRS.

Ils sont de définition nationale, ne peuvent être modifiés que par l'INRS et s'appliquent intégralement aux partenaires.

Les documents administratifs et pédagogiques sont mis à disposition des formateurs et formateurs de formateurs certifiés des entités habilitées via un espace collaboratif sécurisé externe («Quickplace prap et dispositifs sectoriels»).

5. Annexes

Annexe A : Formation du dirigeant de structure

- A1 : Référentiel d'activité prévention du dirigeant de structure
- A2 : Référentiel de compétences prévention du dirigeant de structure

Annexe B : Formation de l'Animateur Prévention, AP ASD

- B1 : Référentiel d'activité de l'Animateur Prévention ASD
- B2 : Référentiel de compétences de l'Animateur Prévention ASD
- B3a : Fiche d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD
Formation initiale
- B3b : Fiche d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD
Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

Annexe C : Formation de l'Acteur Prévention Secours, APS ASD

- C1 : Référentiel d'activité de l'Acteur Prévention Secours ASD
- C2 : Référentiel de compétences de l'Acteur Prévention Secours ASD
- C3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'APS ASD
- C4a : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur Prévention Secours ASD -
Formation initiale
- C4b : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur Prévention Secours ASD -
Formation complémentaire ALM
- C4c : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur Prévention Secours ASD -
Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

Annexe D : Formation de formateur APS ASD

- D1 : Référentiel d'activité du formateur APS ASD
- D2 : Référentiel de compétences du formateur APS ASD
- D3 : Référentiel d'évaluation certificative du formateur APS ASD
- D4a : Fiche d'évaluation certificative du formateur APS ASD
Formation Initiale
- D4b : Fiche d'évaluation certificative du formateur APS ASD
Formation complémentaire ALM
- D4c : Fiche d'évaluation certificative du formateur APS ASD
Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

Annexe E : Matériel pédagogique

Annexe F : Synthèse des différents niveaux de formations

Annexe G : Evolution des formations APS ASD – Période transitoire

Annexe H : Glossaire

Annexe A : Formation du dirigeant

A1 : Référentiel d'activité prévention du dirigeant

Appellation :

Le Dirigeant de structure.

Champ et nature de son intervention :

Le dirigeant de structure prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés.

Au-delà de ses obligations légales, le dirigeant impulse une démarche de prévention, définit son intégration dans sa structure, formalise les enjeux et lui donne sa légitimité (son engagement est la condition première et fondamentale à toute démarche de prévention).

Cadre de l'exercice de sa mission :

Les missions de Santé & de Sécurité au Travail sont dévolues au dirigeant ou à son délégataire.

Sa mission :

- Structure et met en place une démarche de prévention au regard des enjeux,
- Manage la Santé & la Sécurité au Travail de la structure.

Activité :

En lien avec l'Animateur Prévention (AP ASD) :

- Mise en œuvre d'une démarche de prévention : la situation de départ, les résultats attendus, le rôle de chacun dans l'organigramme (l'AP ASD en particulier), les moyens organisationnels, matériels et humains pour soutenir les projets de prévention, les consultations nécessaires pour les prises de décision et l'engagement de sa structure,
- Mobilisation de toutes les compétences de sa structure notamment pour la remontée de l'information,
- Communication autour de la démarche de prévention mise en œuvre,
- Intégration de la prévention dans l'ensemble des activités de sa structure (exemples : ramassage du linge, distribution des plateaux repas, l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, l'aménagement de l'espace de travail) en facilitant la mise en relation de l'AP avec les personnes impliquées,
- Evaluation des risques professionnels (Document Unique, plan de prévention, enquête après accident du travail...),
- Cadrage des projets de prévention (exemple : prévention des TMS) et validation des actions,
- Consultation des instances représentatives du personnel,
- Contribution à l'évolution des compétences et des pratiques de prévention,
- Respect des exigences réglementaires en matière de Santé & de Sécurité au Travail,
- Relations avec les acteurs institutionnels de la prévention : CARSAT/CRAM/CGSS, Inspection du travail, ...

A2 : Référentiel de compétences prévention du dirigeant

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : DC1		
1. Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS –SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D’OUTILS
1.1. Identifier les enjeux humains, financiers et juridiques de la S&ST pour le dirigeant et sa structure	1.1.1. Repérer les différents enjeux de la S&ST 1.1.2. Situer sa structure au regard de la sinistralité et des enjeux de la prévention 1.1.3. Situer sa responsabilité de dirigeant de structure au regard des risques professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé au travail : bien-être physique, mental et social ■ Approche globale de l'activité et lien travail/santé - Apports de l'analyse du travail dans les pratiques managériales ■ Particularités des AT, des accidents de trajet et des MP ; sinistralité du secteur ■ La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste) ■ La démarche ALM et ses conditions de réussite ■ Coûts directs et indirects – cotisation AT /MP - rapport coût/bénéfice de la prévention ■ Incitations et aides financières ■ Le cadre réglementaire et normatif de la profession, les recommandations ■ le risque juridique (les mécanismes de responsabilité civile et pénale, la faute inexcusable de l'employeur,...)
1.2. S'engager dans une démarche de prévention dans l'ensemble des activités de la structure	1.2.1. Identifier les différentes étapes et les conditions de réussite d'une démarche de prévention 1.2.2. Définir une démarche en rapport avec les résultats attendus, réaliste, partagée et accompagnée des moyens nécessaires 1.2.3. Poser les bases d'une lettre d'engagement (prérequis pour la formation de l'AP)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les outils d'état des lieux et d'évaluation de la gestion de la S&ST . Exemples : GPS&ST ou DIGEST, outil « faire le point RPS » ■ Exemple TMS Pros : agir en Mobilisant/Investigant/ Maitrisant/Evaluant ■ Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques (ED902) ■ Aide à domicile – bonnes pratiques de prévention (ED6148) ■ Rôle des acteurs internes et externes : les IRP (CSE, ...), les partenaires et institutionnels (CARSAT, services de santé au travail, l'inspection du travail, les organismes financeurs, ...) ■ Les documents de la structure (DU, rapports et registres, fiche entreprise, PV de CSE, projets en cours, ...) ■ trame de lettre d'engagement

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : DC2

2. Manager la S&ST de sa structure

COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS –SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
<p>2.1. Mobiliser les différents acteurs internes dans la démarche de prévention de sa structure</p>	<p>2.1.1. Mobiliser l'encadrement, l'ensemble des salariés, les instances représentatives</p> <p>2.1.2. Identifier les besoins de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Objectifs stratégiques/opérationnels ■ Les acteurs internes à tous les niveaux de la structure, l'AP ASD, les APS ASD, les Instances représentatives du personnel ■ Le dispositif de formation ASD (incluant l'ALM) intégré au plan de formation de la structure ■ Les différents leviers de mobilisation et les freins ■ Les différentes formes et outils de communication dans la structure
<p>2.2. Piloter le(s) projet(s) de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur l'AP ASD</p>	<p>2.2.1. Définir le profil de l'AP ASD</p> <p>2.2.2. Définir et cadrer un projet de prévention</p> <p>2.2.3. Choisir et valider les améliorations proposées</p> <p>2.2.4. Evaluer les actions engagées en faisant le lien avec le document unique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Référentiel de l'AP ASD ■ Les étapes d'un projet de prévention - Note de cadrage de projet – les phases décisionnelles ■ Les principes généraux de prévention, MAD pour distinguer les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire ■ Exemple : TMS Pros

Annexe B : Formation de l'Animateur Prévention, AP ASD

B1 : Référentiel d'activité de l'Animateur Prévention ASD

Appellation :

AP ASD : Animateur Prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile

Champ et nature de son intervention :

L'AP ASD conduit le ou les projet(s) de prévention des risques professionnels (notamment TMS, chutes, RPS, ...) s'inscrivant dans la démarche de prévention de la structure.

Cadre de l'exercice de sa mission :

L'AP ASD exerce sa mission en tant que salarié de la structure ou en tant que prestataire extérieur. La démarche de prévention est pilotée par le dirigeant de la structure. Sa mission peut être remplie à temps partiel ou à temps plein. S'il est salarié de la structure, il peut être considéré comme salarié désigné compétent.

Sa mission

- Contribuer à l'animation la démarche de prévention de la structure sous la responsabilité du dirigeant qui en est le pilote,
- Conduire un ou plusieurs projets de prévention des risques professionnels

Description de son champ possible d'intervention

- Conseiller et accompagner le dirigeant de structure dans sa démarche de prévention des risques professionnels,
- Conduire et animer des projets de prévention en mobilisant l'ensemble des acteurs internes et externes,
 - Observer et analyser les situations de travail en particulier celles présentant des risques de TMS, de chutes, de RPS,
 - Impliquer les APS ASD et l'ensemble du personnel dans l'observation et l'analyse de situations de travail et la recherche de pistes d'amélioration,
 - Animer les réunions de groupe(s) de travail ou groupe(s) projet,
 - Présenter, pour validation, à la direction, des pistes d'amélioration et un plan d'action pour les mettre en œuvre,
 - Suivre l'avancée des actions (indicateurs de résultats), rendre compte au dirigeant, et avec lui, communiquer auprès des instances représentatives du personnel,
 - ...
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour du document unique,
- Participer à l'accueil des nouveaux arrivants,
- Participer à la création d'outils de communication interne.

B2 : Référentiel de compétences de l'Animateur Prévention ASD

DOMAINE DE COMPETENCES 1		
DC1 : Venir en appui de la Direction pour définir et mettre en œuvre la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
1.1. Identifier les principaux risques professionnels du secteur (risque de TMS, RPS, risques liés à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée (ALM), risque routier, risque de chute,...)	<p>1-1-1 Décrire les principales atteintes à la santé du secteur (dommage)</p> <p>1-1-2 Faire le lien entre le travail et les atteintes à la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Notions de base à partir d'un MAD : risque, danger, situation dangereuse, événement déclencheur, ... ■ La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste) ■ Multi causalité des TMS, 3 composantes du travail : physiques, mentales et émotionnelles. ■ Les facteurs organisationnels, techniques et humains ■ La démarche ALM et ses conditions de réussite <p>Documents utiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ TutoPrev' Accueil Aide à la personne. ■ ED7201 mémento acteur prap ■ ...
1.2. Estimer les enjeux de la prévention des risques professionnels <u>de sa structure</u>	<p>1-1-3 Identifier les enjeux humains</p> <p>1-1-4 Identifier les enjeux économiques</p> <p>1-1-5 Identifier les enjeux réglementaires et juridiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé au travail : bien-être physique, mental et social ■ Particularités des AT, des accidents de trajet et des MP, la sinistralité du secteur, les coûts directs/indirects, incidences sur la cotisation AT/MP ■ ED6319 Prévenir le mal de dos dans le secteur de l'aide et des soins à la personne ■ Les exigences réglementaires S&ST : PGP, DU, ..., recommandations. ■ le risque juridique (les mécanismes de responsabilité civile et pénale, la faute inexcusable,...)

<p>1.3. Relever des axes potentiels de progrès à partir d'un état des lieux S&ST</p>	<p>1-2-1 Recenser les données et indicateurs de la structure</p> <p>1-2-2 Repérer le niveau d'organisation de la prévention</p> <p>1-2-3 Analyser un état des lieux pour en ressortir des axes potentiels de progrès</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les indicateurs S&ST ■ Les documents de la structure (DU, rapports et registres, fiche entreprise, PV de CSE, ...) ■ Les outils d'état des lieux et d'évaluation de la gestion de la S&ST. Exemples : GPS&ST ou DIGEST, outil « faire le point » RPS secteur sanitaire et social, diagnostic lors de la 1^{ère} visite ou de visites ponctuelles en associant l'intervenant à domicile et la personne aidée, grille de repérage ED4298 et son livret d'accompagnement ED4299, grille des contraintes (CARSAT Languedoc-Roussillon)
<p>1.4. Participer au développement d'une démarche de prévention adaptée à sa structure</p>	<p>1.4.1. Contribuer à la structuration et l'organisation d'une démarche de prévention</p> <p>1.4.2. Identifier les fonctions et acteurs de la prévention, internes et externes</p> <p>1.4.3. Identifier les différents leviers de mobilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ les étapes et les conditions de réussite d'une démarche de prévention : ■ Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques (ED902) ■ Rôle des acteurs internes et externes : le dirigeant de structure, l'AP ASD, les APS ASD, les IRP (CSE, ...) ..., les partenaires et institutionnels (CARSAT, services de santé au travail, ...). ■ Incitations financières

DOMAINE DE COMPETENCES 2		
DC2 : Elaborer et animer un projet de prévention de sa structure		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
<p>2.1. Elaborer un projet de prévention</p>	<p>2.1.1. Décliner les objectifs à atteindre</p> <p>2.1.2. Identifier les moyens existants et nécessaires (humains, matériels et financiers)</p> <p>2.1.3. Définir le rôle des différents acteurs d'un projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Note de cadrage du projet ■ Objectifs stratégiques/opérationnels ■ Les étapes d'un projet ■ Les acteurs internes (APS ASD, les IRP...) et externes. ■ Les différents leviers de mobilisation et les freins

	<p>2.1.4. Préciser les échéances, élaborer un calendrier prévisionnel des actions à mener</p> <p>2.1.5. Identifier les freins et prévoir les ajustements</p> <p>2.1.6. Proposer des critères d'évaluation, de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chronologie et outils de communication ■ Les outils de planification ■ Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi ■ Principes d'organisation et d'animation de réunion ■ Leviers de mobilisation des différents acteurs
2-2 Se préparer à l'animation d'un projet de prévention	<p>2-2.1 Suivre le projet et proposer des ajustements</p> <p>2-2.2 Animer des réunions et groupes de travail liés au projet</p> <p>2-2.3 Participer à l'établissement d'un plan d'information et de communication</p>	

DOMAINE DE COMPETENCES 3		
DC3 : Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
3-1 Identifier, observer et analyser une situation de travail	<p>3-1.1 Détecter et hiérarchiser les situations de travail présentant des risques</p> <p>3-1.2 Analyser une situation de travail</p> <p>3-1.3 Caractériser et hiérarchiser les risques</p> <p>3-1.4 Identifier les déterminants de l'activité à l'origine des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide au repérage des situations de travail présentant des risques (grille de repérage ED4298 et livret d'accompagnement ED4299, ED6291 MACPT secteur sanitaire et social, faire le point RPS, ED986 le risque routier en mission ...) ■ Méthodes d'analyse : outil d'observation et d'analyse d'une situation de travail, MACPT, ... ■ Faits, opinion, travail prescrit/travail réel, activité/tâche ■ Déterminants internes et externes à la structure
3-2 Proposer et mettre en place des actions de prévention	<p>3-2.1 Identifier des pistes d'amélioration à partir des déterminants de l'activité</p> <p>3-2.2 Hiérarchiser les actions de prévention proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ensemble cohérent d'actions portant sur : <ul style="list-style-type: none"> - Les aspects organisationnels - Les aspects techniques - Les aspects humains

	<p>3-2.3 Participer à la construction d'un plan d'action en lien avec les parties prenantes pour une approche partagée, à intégrer au document unique</p> <p>3-2.4 Participer au suivi du plan d'actions en fonction de l'évolution des situations de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les principes généraux de prévention, MAD pour distinguer les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire ■ Les parties prenantes : l'intervenant à domicile, la direction, la personne aidée, l'entourage familial, le coordonnateur, les IRP, ... ■ La prise en compte de l'évolution du niveau d'autonomie de la personne aidée et de son environnement. ■ Les critères de choix opérationnels : absence ou limitation des contraintes, non déplacement du risque, stabilité dans le temps, portée de la mesure, coût, application à court, moyen et long terme, délais
--	---	---

Evaluation du domaine de compétences 3					
Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation travail					
	Objectifs	Critères de réussite	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Identifier, observer et analyser une situation de travail	Détecter et hiérarchiser les situations de travail présentant des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Utilise un outil d'analyse pour détecter les situations de travail présentant des risques - Commente les résultats obtenus 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
	Analyser une situation de travail	Evaluation du travail intersession à partir de l'« outil d'observation et d'analyse d'une situation de travail »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indicateurs du guide à l'usage du formateur pour l'évaluation certificative de l'APS ASD
	Caractériser et hiérarchiser les risques				
	Identifier les déterminants de l'activité à l'origine des risques				
Proposer et mettre en place des actions de prévention	Identifier des pistes d'amélioration à partir des déterminants de l'activité	Propose au moins une piste d'ordre : <ul style="list-style-type: none"> - Organisationnel - Technique - humain (suivant le cas) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs acquis
	Hiérarchiser les actions de prévention proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Applique les Principes Généraux de Prévention - Tient compte de critères de choix opérationnels 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
	Domaine de compétences 3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis du formateur - Nom et signature					
Date : <input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable					
Commentaires circonstanciés motivant l'avis :					

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : *exemple*

B3b : Fiche d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD Maintien et actualisation des Compétences (MAC)

Candidat Nom -Prénom	Domaine de compétences 1	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Encadrement	Domaine de compétences 2	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Formateur	Domaine de compétences 3	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Session Dates Lieu	Validation AP ASD	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>

Evaluation du domaine de compétences 2					
Elaborer et animer un projet de prévention de sa structure					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Elaborer un projet de prévention	Décliner les objectifs à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie le(s) objectif(s) stratégiques à partir de la lettre d'engagement - Formalise au moins 2 objectifs opérationnels - Décline les objectifs opérationnels en actions 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les indicateurs incontournables acquis
	Identifier les moyens existants et nécessaires (humains, matériels et financiers)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les acteurs à mobiliser dans le cadre du projet - Prévoit les moyens matériels nécessaires - fait une estimation des coûts 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs acquis
	Définir le rôle des différents acteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les acteurs concernés pour chaque action à réaliser. - Définit leur contribution au projet (décisionnaire, intervenant à domicile, coordonnateur, ...). 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 indicateurs acquis
	Préciser les échéances, élaborer un calendrier prévisionnel des actions menées ou à mener	<ul style="list-style-type: none"> - Produit un planning des actions - Prévoit des bilans intermédiaires 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
	Identifier les freins et prévoir les ajustements	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie deux freins au déroulement du projet - Identifie au moins un ajustement pour chaque frein identifié. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins un indicateur incontournable acquis
	Proposer des critères d'évaluation de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Justifie le choix d'au moins un indicateur de suivi qualitatif - Justifie le choix d'au moins un indicateur de suivi quantitatif 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins un indicateur acquis

Evaluation du domaine de compétences 3					
Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation travail					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Identifier les principaux risques du secteur	Décrire les principales atteintes à la santé du secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Décrit, pour l'une des 3 principales causes d'accident de travail, au moins 2 atteintes potentielles - Décrit, pour l'une des 3 principales causes de MP, au moins 2 atteintes potentielles 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 indicateurs acquis
	Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage (MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Explicite le mécanisme d'apparition du dommage à partir d'une situation de travail analysée - Propose au moins 1 action corrective relevant de la prévention primaire - Propose au moins 1 action corrective relevant de prévention secondaire 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs dont l'incontournable acquis
Identifier, observer et analyser une situation de travail	Détecter et hiérarchiser les situations de travail présentant des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Utilise un outil d'analyse pour détecter les situations présentant des risques - Commente les résultats obtenus 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
	Analyser une situation de travail	Evaluation d'une analyse d'une situation de travail présentant des risques réalisée dans sa structure à partir de l'« outil d'observation et d'analyse d'une situation de travail »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indicateurs du guide à l'usage du formateur pour l'évaluation certificative de l'APS ASD
	Caractériser et hiérarchiser les risques				
Identifier les déterminants de l'activité à l'origine des risques					
Proposer et mettre en place des actions de prévention	Identifier des pistes d'amélioration à partir des déterminants de l'activité	Propose au moins une piste d'ordre : <ul style="list-style-type: none"> - Technique - Organisationnel - humain (suivant le cas) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs acquis
	Hiérarchiser les actions de prévention proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Applique les Principes Généraux de Prévention - Tient compte de critères de choix opérationnels 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
Domaine de compétences 3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis du formateur - Nom et signature					
Date :		<input type="checkbox"/> Avis défavorable		<input type="checkbox"/> Avis favorable	
Commentaires circonstanciés motivant l'avis :					

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple**

Annexe C : Formation de l'Acteur Prévention Secours APS ASD

C1 : Référentiel d'activité de l'APS ASD

Appellation :

APS ASD : Acteur Prévention Secours du secteur de l'aide et du soin à domicile

Champ et nature de son intervention :

L'APS ASD est force de proposition dans la démarche d'évaluation des risques professionnels de la structure (en lien avec le Document Unique). Connaissant les risques de son métier, il observe, décrit, analyse sa situation de travail. Il propose des améliorations organisationnelles, techniques voire humaines lorsqu'elle peut nuire à sa santé. Il peut aussi analyser toute situation de travail dans la structure.

Dans ses activités courantes d'aide et de soin à domicile, L'APS ASD accompagne la mobilité du bénéficiaire. En mettant en œuvre la démarche ALM* (Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi), il se préserve de porter.

En cas d'accident, l'APS ASD intervient en adoptant une conduite adaptée pour porter secours avec les mêmes compétences qu'un Sauveteur Secouriste du Travail (protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir).

L'action de prévention de l'APS s'intègre à la démarche de prévention de sa structure.

Dans le cadre de cette démarche, l'APS ASD doit avoir un lien fonctionnel avec un AP ASD ou un acteur de la sécurité et de la prévention dans sa structure

Description de son champ possible d'intervention

A son poste de travail :

- Analyser sa fiche de mission,
- Observer et analyser toute situation de travail à domicile, repérer les situations dangereuses et proposer des mesures de prévention adaptées pour se prémunir des dangers
- Protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir en cas d'accident.

Avec l'AP ASD et/ou son encadrement de proximité :

- Signaler les situations de travail présentant des risques,
- Participer aux travaux d'analyse et de recherche de solutions engagés dans sa structure, en lien avec l'AP ASD, l'encadrement et d'autres APS ASD
- Participer à l'organisation des secours de la structure.

* Cette démarche ALM, basée sur la connaissance des déplacements naturels, repose sur :

- L'analyse systématique de chaque situation d'accompagnement
- L'évaluation et la prise en compte de l'environnement, des capacités (évolutives au cours de la journée) de la personne aidée à prendre part à son déplacement, et des risques pour le réaliser,
- Une assistance au cas par cas tenant compte des capacités de la personne aidée, qui peut combiner la guidance (verbale et non verbale), l'assistance humaine sans portage délétère, ainsi que la mise en œuvre d'une aide technique compensant uniquement les capacités abolies.

Une telle démarche est bénéfique en particulier pour l'aidant ou le soignant, qui ne s'expose pas à des contraintes physiques portant atteinte à sa santé, mais aussi pour la personne aidée, qui préserve au maximum sa capacité à se mouvoir dans chacun de ses déplacements, ce qui contribue au maintien de son autonomie et de son bien-être.

C2 : Référentiel de compétences de l'Acteur Prévention Secours ASD

PARTIE PREVENTION

DC1 : Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS –SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
1-1 Se situer comme acteur de prévention pour soi, pour la structure	1-1-1 Repérer les enjeux de la prévention 1-1-2 Situer les différents acteurs internes et externes de la prévention et leur rôle dans la démarche prévention de la structure 1-1-3 Situer le cadre d'intervention de l'Acteur Prévention Secours	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enjeux de la prévention ■ Démarche de prévention de la structure et rôle de chacun dans l'organisation de la prévention : le dirigeant, l'Animateur Prévention, l'encadrement de proximité, l'APS, les Instances représentatives du personnel, ... ■ Quelques notions de droit : mécanismes de responsabilité civile/pénale, droit de retrait, droit d'alerte
1-2 Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention	1-2-1 Comprendre le mécanisme d'apparition d'un dommage (MAD) 1-2-2 Identifier les principaux risques du secteur et leurs conséquences sur la santé 1-2-3 Repérer dans son activité, les situations de travail à risques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formalisation de la situation dangereuse en termes de risque, d'exposition au danger, de gravité du dommage potentiel, ... ■ Risque routier : trajet, mission, aide du bénéficiaire sur la voie publique ; ... ■ Risque biologique (infectieux, viral, parasitaire) : bénéficiaires, animaux, aliments ... ■ Risque chimique : produits ménagers, phytosanitaires, médicaments, monoxyde de carbone, ... ■ Risques de chute ■ Risque psychosocial (RPS) : stress, harcèlement, injonctions paradoxales, violence verbale et physique, dépendance affective, accompagnement de fin de vie et de pathologie grave ou dégénérative, ...

		<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque lié à l'activité physique : entretien du logement, accompagnement de la mobilité... ○ Fonctionnement de l'appareil locomoteur, ses limites, ses atteintes (TMS ...) ○ Multi causalité des TMS ○ 3 composantes du travail : physique, mentale, émotionnelle. ■ TutoPrev' Accueil Aide à la personne ED 4463. ■ ...
--	--	---

DC2 : Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure

COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
2-1 Observer et analyser une situation de travail	2.1.1. Observer et décrire une situation de travail en prenant en compte sa complexité 2.1.2. Repérer les dommages pouvant résulter des risques identifiés 2.1.3. Identifier les causes (déterminants)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approche ergonomique, les déterminants de l'activité ■ Faits, opinion, travail prescrit/travail réel, activité/tâche,... ■ Méthodes d'analyse : outil d'observation et d'analyse, grille de repérage ED4298 et livret d'accompagnement ED4299, ED6291 MACPT secteur sanitaire et social, ...)
2-2 Proposer des améliorations de la situation de travail	2-2.1 Identifier des améliorations à partir des causes identifiées au cours de son analyse 2-2.2 Agir sur l'ensemble des composantes de la situation de travail 2-2.3 Intégrer les principes généraux de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions portant sur les aspects organisationnels, techniques voire humains ■ Les principes généraux de prévention, MAD pour distinguer les niveaux de prévention ■ Outil d'observation et d'analyse de la situation de travail
2-3 Remonter l'information aux personnes concernées	2-3.1 Identifier les personnes concernées dans l'organisation de l'aide et du soin à domicile 2-3.2 Utiliser les modes de communication et de remontée de l'information de la structure	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation de la prévention dans la structure ■ Lien avec l'AP ASD, le coordonnateur, le dirigeant ■ Lien avec la personne aidée et son entourage ■ Modes et outils de communication : cahier de

		transmission, tablette, téléphone, - place de l'outil d'observation et d'analyse.
--	--	--

Le terme « accompagnant » englobe les aidants et les soignants.

DC3 : Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
3-1 Identifier les enjeux d'un accompagnement	3-1.1 Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions d'accompagnement : - Maintien et/ou développement de l'autonomie de la personne aidée, - Respect de l'estime de soi, de la dignité, des besoins de la personne aidée. - L'harmonisation des pratiques
	3-1.2 Identifier les enjeux pour l'accompagnant	<ul style="list-style-type: none"> - La diminution de la charge physique lors des déplacements - Les liens entre la stimulation des capacités de la personne aidée et le maintien de l'autonomie dans une perspective de qualité des soins
	3-1.3 Identifier les enjeux pour l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Les AT/MP du secteur professionnel. - La continuité du service. - La qualité du service augmentée - La prévention des TMS dans le cadre d'une démarche globale de prévention. - Le lien avec le projet d'établissement. - L'intégration dans la logique métier. - L'intégration dans les indicateurs de qualité de soin (guide méthodologique de diffusion publique des indicateurs de qualité des soins).
3-2 Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir	3-2.1 Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Les fondamentaux des déplacements humains et ce qui les modifie. - Les déplacements naturels pour : se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se

		<p>remonter dans le lit, se relever.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le séquençage des déplacements naturels en étapes - Leurs éléments constitutifs et les enchaînements indispensables.
	3-2.2 Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements	<ul style="list-style-type: none"> - Les étapes capacités nécessaires pour chaque étape des déplacements naturels. - Capacité à se mouvoir en fonction des caractéristiques de la personne. - Les principes fondamentaux des mouvements élémentaires
3-3 Analyser la situation d'un accompagnement	3-3.1 S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement	<ul style="list-style-type: none"> - Le recueil d'informations - Les capacités cognitives, sensorielles et physiques - Les divers supports accessibles aux accompagnants : projet individualisé, fiches individuelles, fiche de transmission, contexte (service, unité de soins), cahier de transmission ou de liaison, dossier de la personne aidée et/ou équipe de soins si autorisé... - Les éventuelles contre-indications et habitudes de la personne aidée.
	3-3.2 Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Les écarts entre les capacités nécessaires et celles de la personne aidée au regard du déplacement à réaliser. - Les stratégies de compensation et d'adaptation.
	3-3.3 Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement	<ul style="list-style-type: none"> - L'environnement : <ul style="list-style-type: none"> • Milieu : pièce, revêtement de sol, température, luminosité... • Matériels et équipements : individuels (lunettes, appareillage auditif, chaussage, vêtements...) et collectifs (lit, fauteuil...) - L'influence des capacités de l'individu et des éléments de l'environnement sur le déplacement. - L'évaluation de l'environnement au regard des capacités de la personne aidée
	3-3.4 Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents risques pour la personne aidée et l'accompagnant : chute, risque infectieux, TMS (membres

		supérieurs et inférieurs) ... - L'évaluation des risques pendant la situation d'accompagnement pour la personne aidée et pour l'accompagnant
3-4 Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement	3-4.1 Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales	- Les fonctionnalités et caractéristiques attendues des aides techniques. - Les modalités de mise en œuvre des aides techniques et leurs limites d'utilisation liées à la personne et à l'environnement.
	3-4.2 Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées	- Les fonctionnalités et caractéristiques attendues des aides techniques en lien avec la personne aidée (compensation du frottement par soulèvement, par glissement...). - Les ressources pour le choix des aides techniques - Recommandation R471. - Vidéos INRS : « prévention des TMS centrée sur le soin ».
3-5 Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi	3-5.1 Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement	- Les contraintes environnementales. - Les possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement, à l'instant t.
	3-5.2 Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel	- Le repérage des mouvements élémentaires abolis.
	3-5.3 Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique	- Les risques pour la personne aidée et l'accompagnant - Les différentes étapes - Le guidage de la personne aidée <ul style="list-style-type: none"> • La communication de l'objectif du déplacement, • La traduction en consignes claires et concises à chaque étape du déplacement naturel, en respectant le temps nécessaire à sa compréhension, • La captation du regard ou l'attention pour s'assurer de sa coopération de la personne aidée, • La prise en compte de la réponse donnée et l'adaptation si l'objectif du déplacement n'est pas atteint. - La communication - Le positionnement au regard du

		<p>déplacement à réaliser sans porter ni s'exposer à des postures contraignantes.</p> <p>- Les modalités d'assistance : guidance, assistance sans portage délétère, aides techniques (utilisation en sécurité et limites)</p>
--	--	---

PARTIE SECOURS

DC4 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

Ce domaine de compétences est l'exacte reprise du DC1 « Intervenir face à une situation d'accident du travail » de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail. Il convient de se référer au référentiel de compétences SST (document de référence SST téléchargeable sur le site web de l'INRS)

C3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'APS ASD

Formation initiale APS ASD

Compétences évaluées	Nature et description des épreuves
Domaine de compétences 1 et 2	<p>Epreuve 1</p> <p>L'évaluation porte sur l'observation et l'analyse d'une situation de travail réalisée en intersession. Le candidat est évalué sur capacité à restituer ce travail selon la grille d'évaluation certificative de l'APS ASD commune à Prap2S (http://quickplace.inrs.fr/prap ou nouvelle plateforme dédiée aux dispositifs sectoriels)</p>
Domaine de compétences 3	<p>Epreuve 2</p> <p>Le candidat tire au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il lui est demandé de mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Il devra justifier ses choix.</p> <p>Les cas pratiques sont scénarisés par le formateur en faisant varier l'autonomie de la personne aidée, l'environnement, les déplacements naturels (se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever)</p> <p>Le candidat dispose de 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications, puis 5 minutes sont consacrées aux échanges avec l'auditoire.</p>
Domaine de compétences 4	<p>Epreuve 3</p> <p>L'évaluation correspond à celle du DC1 « intervenir face à une situation d'accident du travail » de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (cf. document de référence SST téléchargeable sur le site web de l'INRS).</p>

Formation complémentaire ALM (valant MAC APS ASD)

Compétences évaluées	Nature et description des épreuves
Domaine de compétences 3	<p>Epreuve 1</p> <p>Le candidat tire au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il lui est demandé de mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Il devra justifier ses choix.</p> <p>Les cas pratiques sont scénarisés par le formateur en faisant varier l'autonomie de la personne aidée, l'environnement, les déplacements naturels (se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever)</p> <p>Le candidat disposera de 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.</p>
Domaine de compétences 4	<p>Epreuve 2</p> <p>L'évaluation correspond à celle du MAC SST DC1 « intervenir face à une situation d'accident du travail » de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (cf. document de référence SST téléchargeable sur le site web de l'INRS)</p>

Maintien et Actualisation des Compétences MAC APS ASD

Compétences évaluées	Nature et description des épreuves
<p>Domaine de compétences 1 et 2</p>	<p>Epreuve 1</p> <p>L'évaluation porte sur l'observation et l'analyse d'une situation de travail proposée par le formateur. Cette situation de travail est décrite et illustrée dans une étude de cas qu'il a préparée. L'évaluation est faite à partir de la « grille d'évaluation certificative de l'APS ASD et Prap 2S » (http://quickplace.inrs.fr/prap ou nouvelle plateforme dédiée aux dispositifs sectoriels) sur un temps de 40 minutes.</p>
<p>Domaine de compétences 3</p>	<p>Epreuve 2</p> <p>Le candidat tire au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il lui est demandé de mettre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Il devra justifier ses choix.</p> <p>Les cas pratiques sont scénarisés par le formateur en faisant varier l'autonomie de la personne aidée, l'environnement, les déplacements naturels (se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever)</p> <p>Le candidat disposera de 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.</p>
<p>Domaine de compétences 4</p>	<p>Epreuve 3</p> <p>L'évaluation correspond à celle du MAC SST DC1 « intervenir face à une situation d'accident du travail » de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST). (http://quickplace.inrs.fr/sst ou nouvelle plateforme dédiée à SST)</p>

C4a : Fiche d'évaluation de l'Acteur Prévention Secours ASD

Formation initiale APS ASD

Candidat Nom -Prénom	DC1 et DC2 obs. et analyse DC 3 ALM DC 4 Secours	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Encadrement Formateur		Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Session Dates Lieu		Validation APS ASD Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>

Evaluation des domaines de compétences 1 et 2 – Prévention					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Se situer en tant qu'APS, observer et analyser sa situation de travail, participer à la maîtrise des risques dans sa structure	Formaliser une situation dangereuse et proposer des pistes d'amélioration	- Satisfait aux exigences de la « grille certificative APS ASD et Prap 2S » (http://quickplace.inrs.fr/prap ou nouvelle plateforme dédiée aux Dispositifs Sectoriels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Critère acquis
	Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de la structure	- En utilisant les éléments de la grille, explicite à qui et comment il pourrait transmettre ces informations dans la structure - Situe le rôle de l'APS ASD dans la démarche prévention de sa structure	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins le critère incontournable acquis
Validation des domaines de compétences 1 et 2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Evaluation du domaine de compétences 3 - Prévention					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi	Déterminer si la personne aidée peut réaliser seule son déplacement dans sa situation	- Sécurise le déplacement en prévention des risques de chute en tenant compte de l'environnement (mobilier, chaussures, lunettes de vue, état du sol...) - Vérifie si la personne aidée peut réaliser seule le déplacement (recueil d'informations : questionnaire, observation, consultation du cahier de transmission ou du dossier si autorisé...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	2 critères acquis
	Prendre en compte la situation d'accompagnement	- Évalue les capacités de la personne aidée au regard du déplacement naturel - Prend en compte les appuis et les prises de la personne aidée - Prépare le matériel si nécessaire - Organise l'espace de travail	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins 3 critères acquis dont 1 incontournable (surligné)
	Guider la personne aidée à partir des évaluations en respectant les	- Mobilise les capacités de la personne aidée - Conduit étape par étape le déplacement dans le respect des déplacements	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins 3 critères acquis dont 2 incontournables (surlignés)

	étapes du déplacement naturel	naturels - Adapte les consignes verbales et gestuelles (claires, concises) au regard des caractéristiques de la personne aidée - S'assure de leur bonne compréhension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétaire	- Se positionne au regard du déplacement à réaliser : • Sans portage délétaire • Sans exposition à des postures contraignantes • Sans faire obstacle au déplacement - Apporte une assistance uniquement pour les capacités abolies - Prend en compte la réponse donnée et s'adapte si l'objectif du déplacement n'est pas atteint	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins 4 critères acquis dont 1 incontournable (surligné)
		<i>Si le choix est fait d'utiliser une aide technique :</i> - Choisit l'aide technique adéquate - Respecte les modalités d'utilisation	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	2 critères acquis
Analyser la situation d'accompagnement	Justifier oralement l'accompagnement mis en œuvre	- Cite les principales incapacités de déplacement repérées - Argumente les intérêts pour la personne aidée et l'accompagnant - Identifie le cas échéant des pistes d'amélioration et à qui les remonter	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	2 critères acquis
Validation du domaine de compétences 3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Evaluation du domaine de compétences DC4– Secours					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Intervenir en cas de situation d'accident du travail	Montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée	- Réussit l'épreuve SST DC 1 « intervenir en cas de situation d'accident du travail » (http://quickplace.inrs.fr/sst ou nouvelle plateforme dédiée à SST)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Critère acquis
Validation du domaine de compétences 4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Avis du formateur - Nom et signature	
Date :	<input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable
Commentaires circonstanciés motivant l'avis :	

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple**

C4b : Fiche d'évaluation de l'Acteur Prévention Secours ASD Formation complémentaire ALM (valant MAC APS ASD)

Candidat Nom -Prénom	DC 3 ALM	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Encadrement	DC 4 Secours	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Formateur		
Session Dates Lieu	Validation APS ASD	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>

Evaluation du domaine de compétences 3 - Prévention					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi	Déterminer si la personne aidée peut réaliser seule son déplacement dans sa situation	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurise le déplacement en prévention des risques de chute en tenant compte de l'environnement (mobilier, chaussures, lunettes de vue, état du sol...) - Vérifie si la personne aidée peut réaliser seule le déplacement (recueil d'informations : questionnaire, observation, consultation du cahier de transmission ou du dossier si autorisé...) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères acquis
	Prendre en compte la situation d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Évalue les capacités de la personne aidée au regard du déplacement naturel - Prend en compte les appuis et les prises de la personne aidée - Prépare le matériel si nécessaire - Organise l'espace de travail 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 3 critères acquis dont 1 incontournable (surligné)
	Guider la personne aidée à partir des évaluations en respectant les étapes du déplacement naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilise les capacités de la personne aidée - Conduit étape par étape le déplacement dans le respect des déplacements naturels - Adapte les consignes verbales et gestuelles (claires, concises) au regard des caractéristiques de la personne aidée - S'assure de leur bonne compréhension 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 3 critères acquis dont 2 incontournables (surlignés)
	Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère	<ul style="list-style-type: none"> - Se positionne au regard du déplacement à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> • Sans portage délétère • Sans exposition à des postures contraignantes • Sans faire obstacle au déplacement - Apporte une assistance uniquement pour les capacités abolies - Prend en compte la réponse donnée et s'adapte si l'objectif du déplacement n'est pas atteint 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 4 critères acquis dont 1 incontournable (surligné)

		<i>Si le choix est fait d'utiliser une aide technique :</i> - Choisit l'aide technique adéquate - Respecte les modalités d'utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères acquis (si utilisation d'une aide technique)
Analyser la situation d'accompagnement	Justifier oralement l'accompagnement mis en œuvre	- Cite les principales incapacités de déplacement repérées - Argumente les intérêts pour la personne aidée et l'accompagnant - Identifie le cas échéant des pistes d'amélioration et à qui les remonter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères acquis
Validation du domaine de compétences 3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Evaluation du domaine de compétences DC4– Secours					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Intervenir en cas de situation d'accident du travail	Montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée	- Réussit l'épreuve MAC SST DC 1 « intervenir en cas de situation d'accident du travail » (http://quickplace.inrs.fr/sst ou nouvelle plateforme dédiée à SST)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Critère acquis
Validation du domaine de compétences 4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Avis du formateur - Nom et signature	
Date :	<input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable
Commentaires circonstanciés motivant l'avis :	

*Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple***

C4c : Fiche d'évaluation de l'Acteur Prévention Secours ASD

Maintien et Actualisation des Compétences MAC APS ASD

Candidat Nom -Prénom	DC1 et DC2 obs. et analyse DC 3 ALM DC 4 Secours	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Encadrement Formateur		Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Session Dates Lieu		Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Validation APS ASD		Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>

Evaluation des domaines de compétences 1 et 2 – Prévention					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Se situer en tant qu'APS, observer et analyser sa situation de travail, participer à la maîtrise des risques dans sa structure	Formaliser une situation dangereuse et proposer des pistes d'amélioration	- Satisfait aux exigences de la « grille certificative APS ASD et Prap 2S » (http://quickplace.inrs.fr/prap ou nouvelle plateforme dédiée aux Dispositifs Sectoriels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Critère acquis
	Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de la structure	- En utilisant les éléments de la grille, explicite à qui et comment il pourrait transmettre ces informations dans la structure - Situe le rôle de l'APS ASD dans la démarche prévention de sa structure	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins le critère incontournable acquis
Validation des domaines de compétences 1 et 2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Evaluation du domaine de compétences 3 - Prévention					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi	Déterminer si la personne aidée peut réaliser seule son déplacement dans sa situation	- Sécurise le déplacement en prévention des risques de chute en tenant compte de l'environnement (mobilier, chaussures, lunettes de vue, état du sol...) - Vérifie si la personne aidée peut réaliser seule le déplacement (recueil d'informations : questionnaire, observation, consultation du cahier de transmission ou du dossier si autorisé...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	2 critères acquis
	Prendre en compte la situation d'accompagnement	- Évalue les capacités de la personne aidée au regard du déplacement naturel - Prend en compte les appuis et les prises de la personne aidée - Prépare le matériel si nécessaire - Organise l'espace de travail	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins 3 critères acquis dont 1 incontournable (surligné)
	Guider la personne aidée à partir des évaluations en	- Mobilise les capacités de la personne aidée - Conduit étape par étape le déplacement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins 3 critères acquis dont 2 incontournables

	respectant les étapes du déplacement naturel	<p>dans le respect des déplacements naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapte les consignes verbales et gestuelles (claires, concises) au regard des caractéristiques de la personne aidée - S'assure de leur bonne compréhension 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(surlignés)
	Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère	<ul style="list-style-type: none"> - Se positionne au regard du déplacement à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> • Sans portage délétère • Sans exposition à des postures contraignantes • Sans faire obstacle au déplacement - Apporte une assistance uniquement pour les capacités abolies - Prend en compte la réponse donnée et s'adapte si l'objectif du déplacement n'est pas atteint 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 4 critères acquis dont 1 incontournable (surligné)
		<p><i>Si le choix est fait d'utiliser une aide technique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisit l'aide technique adéquate - Respecte les modalités d'utilisation 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères acquis (si utilisation d'une aide)
Analyser la situation d'accompagnement	Justifier oralement l'accompagnement mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Cite les principales incapacités de déplacement repérées - Argumente les intérêts pour la personne aidée et l'accompagnant - Identifie le cas échéant des pistes d'amélioration et à qui les remonter 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères acquis
Validation du domaine de compétences 3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Evaluation du domaine de compétences DC4– Secours					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Intervenir en cas de situation d'accident du travail	Montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée	<ul style="list-style-type: none"> - Réussit l'épreuve MAC SST DC 1 « intervenir en cas de situation d'accident du travail » (http://quickplace.inrs.fr/sst ou nouvelle plateforme dédiée à SST) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Critère acquis
Validation du domaine de compétences 4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Avis du formateur - Nom et signature		
Date :	<input type="checkbox"/> Avis défavorable	<input type="checkbox"/> Avis favorable
Commentaires circonstanciés motivant l'avis :		

Annexe D : Formation de formateur APS ASD

D1 : Référentiel d'activité du formateur APS ASD

Appellation :

Formateur APS ASD : Formateur d'Acteur Prévention Secours du secteur de l'aide et du soin à domicile

Champ et nature de son intervention :

Il participe à la promotion et au déploiement du dispositif de formations. Il assure la formation des APS ASD ainsi que le maintien et l'actualisation de leurs compétences et il procède à leur évaluation certificative. L'entité habilitée (organisme de formation, entreprise ou structure habilitée) délivre ensuite les certificats APS aux personnes formées ayant validé les compétences lors des épreuves certificatives.

Cadre de l'activité

Le formateur APS ASD exerce son activité en tant que salarié ou travailleur indépendant pour le compte d'un organisme de formation habilité ou en tant que salarié d'une structure habilitée.

Descriptif de l'activité

Le formateur APS ASD accompagne la structure dans la réalisation de la formation-action d'APS ASD.

Il est amené à :

- Justifier en quoi les formations du dispositif ASD (comprenant les formations dirigeant, animateur prévention, APS ASD) peuvent être utiles dans une démarche globale de prévention,
- Proposer la formation-action d'APS ASD en s'assurant qu'elle s'intègre à la démarche de prévention de la structure, condition incontournable de réussite,
- Organiser, animer, évaluer et restituer la formation APS ASD selon les référentiels en vigueur,
- Assurer la gestion administrative de la formation (Forprev).

D2 : Référentiel de compétences du formateur APS ASD

DOMAINE DE COMPETENCES 1		
DC1 : Promouvoir le dispositif de formations s'intégrant à la démarche de prévention d'une structure d'aide et de soin à domicile		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
1.1. Situer son action de formation APS au regard des enjeux du secteur de l'aide et du soin à domicile	1.1.1. Situer l'importance des risques professionnels du secteur et leurs conséquences 1.1.2. Identifier les différents enjeux de la prévention des risques professionnels du secteur (humains, financiers, juridiques)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Particularités des AT, des accidents de trajet et des MP, la sinistralité du secteur, les coûts directs/indirects, incidences sur la cotisation AT/MP ■ La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste) ■ ED6319 Prévenir le mal de dos dans le secteur de l'aide et des soins à la personne ■ Les exigences réglementaires S&ST : PGP, DU, ..., recommandations. ■ le risque juridique (les mécanismes de responsabilité civile et pénale, la faute inexcusable,...)
1.2. Justifier que les formations du dispositif ASD permettent de répondre aux besoins d'une structure qui s'engage dans une démarche de prévention de ses risques professionnels	1.2.1. Situer l'importance d'une démarche globale de prévention structurée et organisée pour atteindre les objectifs que la structure se fixe 1.2.2. Décrire le rôle que peuvent avoir les différents acteurs du dispositif (dirigeant, AP et APS ASD) dans une démarche de prévention, 1.2.3. Décrire les domaines de compétences développés sur chaque niveau de formation du dispositif et leur apport dans toute démarche de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ■ Document de référence ASD ■ Démarche de prévention et conditions de réussites ■ Trame de proposition de lettre d'engagement ■ Acteurs internes et externes

DC2 : Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration

COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
2-1 Observer et analyser une situation de travail	<p>2-1.1 Observer et décrire une situation de travail en prenant en compte sa complexité</p> <p>2-1.2 Repérer les dommages pouvant résulter des risques identifiés</p> <p>2-1.3 Identifier les causes (déterminants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approche ergonomique, les déterminants de l'activité ■ Faits, opinion, travail prescrit/travail réel, activité/tâche, ... ■ Méthodes d'analyse : outil d'observation et d'analyse, grille de repérage ED4298 et livret d'accompagnement ED4299, ED6291 MACPT secteur sanitaire et social, ...)
2-2 Proposer des améliorations de la situation de travail	<p>2-2.1 Identifier des améliorations à partir des causes identifiées au cours de son analyse</p> <p>2-2.2 Agir sur l'ensemble des composantes de la situation de travail</p> <p>2-2.3 Hiérarchiser les propositions d'amélioration</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions portant sur les aspects organisationnels, techniques voire humains ■ Les principes généraux de prévention, MAD pour distinguer les niveaux de prévention ■ Outil d'observation et d'analyse ■ Les critères de choix opérationnels : absence ou limitation des contraintes, non déplacement du risque, stabilité dans le temps, portée de la mesure, coût, application à court moyen et long terme, délais
2-3 Remonter l'information aux personnes concernées	<p>2-3.1 Identifier les personnes a priori concernées dans l'organisation de l'aide et du soin à domicile</p> <p>2-3.2 Utiliser les modes de communication et de remontée de l'information du secteur de l'aide et du soin à domicile</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation de la prévention dans une structure ■ Lien avec l'AP ASD, le coordonnateur, le dirigeant ■ Lien avec la personne aidée et son entourage ■ Modes et outils de communication : cahier de transmission, tablette, téléphone, - place de l'outil d'observation et d'analyse
2-4 Réaliser le bilan de la formation-action à la structure pour aider à la prise de décision	<p>2-4.1 Synthétiser les travaux d'intersession des participants</p> <p>2-4.2 Transmettre la synthèse aux acteurs concernés au sein de la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Outil d'observation et d'analyse de la situation de travail

DOMAINE DE COMPETENCES 3 DC3 : Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
3-1 Construire un argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité	3-1.1 Justifier les enjeux pour la personne aidée et sa famille	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport entre la stimulation des capacités et : <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien et/ou développement de l'autonomie de la personne aidée, • Le respect de l'estime de soi, de la dignité, des besoins de la personne aidée
	3-1.2 Justifier les enjeux pour l'accompagnant	<ul style="list-style-type: none"> - Les données de sinistralité. - L'intérêt du changement de paradigme pour diminuer à la charge physique de travail - La continuité du service pour la personne aidée.
	3-1.3 Justifier les enjeux pour l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement de la mobilité intégrée dans la démarche de prévention de l'établissement. - Les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée dans le cadre d'une démarche globale de prévention. - La volonté du dirigeant, l'organisation qui s'appuie sur les acteurs, le choix des équipements, la maintenance du matériel. - La force de proposition par rapport aux indicateurs spécifiques du secteur professionnel. - L'évaluation qualité en lien avec le projet individualisé du bénéficiaire. - L'intégration dans la logique du métier. - L'impact sur l'organisation du travail. - Les incidences sur la qualité du service. - La conformité aux

		recommandations (notamment R471)
3-2 Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement	3-2.1 Séquencer les déplacements naturels en étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Les fondements des déplacements humains et ce qui les modifie. - Les déplacements naturels : se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever. - Le séquençage des déplacements naturels en étapes.
	3-2.2 Préciser les effets recherchés de chaque mouvement élémentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Les principes fondamentaux des mouvements élémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Efforts suscités • Amplitude articulaires offrant une force musculaire optimale, • Économie d'énergie, • Réflexes posturaux. • Muscles sollicités • Fiche « déplacements naturels »
	3-2.3 Justifier les capacités nécessaires à la réalisation des mouvements élémentaires des déplacements	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités motrices, cognitives, sensorielles nécessaires à la réalisation des déplacements.
	3-2.4 Expliquer ce qui conditionne les enchaînements indispensables des déplacements	<ul style="list-style-type: none"> - Les points d'appui (nécessité d'une prise au sol, prise au niveau des mains...). - La direction de l'effort. - Les notions de transfert de charge.
3-3 Guider l'analyse d'une situation d'accompagnement	3-3.1 Exploiter les informations accessibles et observables indiquant si la personne peut réaliser seule son déplacement	<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation des capacités avant l'accompagnement - Le recueil d'information - Les capacités cognitives, sensorielles et physiques - Les divers supports accessibles aux accompagnants : projet individualisé, fiches individuelles, fiche de transmission, contexte (service, unité de soin), cahier de transmission ou de liaison, dossier de la personne aidée et/ou équipe de soin si autorisé... - Les éventuelles contre-indications et habitudes de la

		<p>personne aidée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments matériels liés à l'état de santé physique et mentale de la personne.
	<p>3-3.2 Déterminer si la personne aidée peut réaliser les mouvements élémentaires constitutifs du déplacement naturel requis pour la mobilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les principales pathologies pouvant affecter la mobilisation de la personne aidée. - Les écarts entre les capacités nécessaires et celles de la personne aidée au regard du déplacement à réaliser. - Les stratégies de compensation et d'adaptation.
	<p>3-3.3 Caractériser les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapports entre les capacités de l'individu et ses équipements (lunettes, appareillage auditif, chaussage, vêtements...), - Les caractéristiques du matériel qui facilitent ou freinent le déplacement. - L'environnement <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du travail - Le milieu - L'organisation - L'évaluation de l'environnement au regard des capacités de la personne aidée.
	<p>3-3.4 Mettre en évidence les risques pour la personne aidée et l'accompagnant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents risques pour la personne aidée et l'accompagnant : chute, risque infectieux, TMS (membres supérieurs et inférieurs) ... - L'évaluation des risques pendant la situation d'accompagnement pour la personne aidée et pour l'accompagnant.
<p>3-4 Argumenter le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement</p>	<p>3-4.1 Préciser les finalités et limites des aides techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions d'utilisation et leurs limites.
	<p>3-4.2 Mettre en évidence les caractéristiques des aides techniques au regard des contraintes environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les fonctionnalités et caractéristiques attendues des aides techniques en lien avec l'environnement. - La liste du matériel obligatoire.
	<p>3-4.3 Justifier les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources pour le choix des aides techniques - Les questions à se poser lors du choix d'aides techniques
<p>3-5 Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité</p>	<p>3-5.1 Considérer le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les fonctionnalités et caractéristiques attendues des aides techniques en lien avec la personne aidée (compensation du frottement par soulèvement,

		<p>par glissement...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation des capacités pendant l'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation ou non du déplacement, - Variabilité des capacités. - Les contraintes environnementales - Les possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement, à l'instant t
	3-5.2 Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Le guidage de la personne aidée : <ul style="list-style-type: none"> • La communication de l'objectif du déplacement, • La traduction en consignes claires et concises à chaque étape du déplacement naturel, en respectant le temps nécessaire à sa compréhension, • La captation du regard ou de l'attention pour s'assurer de la coopération, • La prise en compte de la réponse donnée et l'adaptation si l'objectif du déplacement n'est pas atteint. - Le positionnement de l'accompagnement au regard du déplacement à réaliser sans porter ni s'exposer à des postures contraignantes. - Le repérage des mouvements élémentaires abolis. - Les étapes du déplacement - Les risques pour la personne aidée et l'accompagnant. - Les modalités d'assistance : guidances, assistances sans portage délétère, aides techniques. - Fiche « modalités d'assistance » - Le respect des modalités d'utilisation en sécurité des aides techniques.
	3-5.3 Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique	
3-6 Organiser l'épreuve certificative de l'acteur sur la partie ALM	3-6.1 Élaborer une mise en situation permettant l'évaluation d'un acteur	<ul style="list-style-type: none"> - Le scénario écrit d'une situation d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> • Cas clinique avec les informations destinées au bénéficiaire,
	3-6.2 Garantir le bon déroulement de l'épreuve certificative	

		<ul style="list-style-type: none"> • Environnement précis, • Résultat à atteindre. <ul style="list-style-type: none"> - Les exigences de la situation d'évaluation certificative de l'acteur (grille, conditions d'évaluation, temporalité, ...).
	3-6.3 Restituer les résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Grille certificative. - Restitution : formulation des points positifs et axes de progrès.

DOMAINE DE COMPETENCES 4	
DC4 : Organiser, animer et évaluer une formation-action APS ASD,	
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES
4.1. Construire une réponse pédagogique adaptée	4.1.1. Construire une action de formation qui respecte les exigences du document de référence ASD et les référentiels associés 4.1.2. Construire une action de formation répondant aux besoins et intégrant les contraintes de la structure 4.1.3. Organiser une action de formation prenant en compte la spécificité du public à former en s'appuyant sur les différents modes pédagogiques
4.2. Organiser un déroulé pédagogique qui tient compte du référentiel de compétences, des conditions d'apprentissage d'un adulte en formation et du contexte professionnel	4.2.1. Définir des objectifs pédagogiques 4.2.2. Définir les situations pédagogiques, dans le respect du référentiel de compétences, nécessaires à l'atteinte des objectifs. 4.2.3. Construire une séquence pédagogique en utilisant différentes méthodes pédagogiques 4.2.4. Construire ou choisir différents outils pédagogiques adaptés au contexte professionnel et au groupe en formation 4.2.5. Définir et utiliser les indicateurs de réussite
4.3. Prévoir et assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation.	4.3.1. Prévoir le temps de formation. 4.3.2. Préparer les conditions matérielles 4.3.3. Préparer les documents pédagogiques nécessaires à la formation
4.4. Mettre en œuvre son déroulé pédagogique de la formation	4.4.1. Utiliser les différentes méthodes et techniques d'animation 4.4.2. Utiliser les différents outils pédagogiques choisis 4.4.3. Développer un contenu en lien avec les objectifs d'une séquence 4.4.4. Gérer le temps de formation
4.5. S'adapter aux différentes typologies des apprenants	4.5.1. Prendre en compte la motivation des apprenants 4.5.2. Gérer les dysfonctionnements et effectuer les régulations adéquates
4.6. Utiliser différentes méthodes d'évaluation	4.6.1. Utiliser des outils d'évaluation formative 4.6.2. Organiser les épreuves certificatives définies par le référentiel de certification 4.6.3. Utiliser les outils d'évaluation certificative prévus 4.6.4. S'auto évaluer
4.7. Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation-action APS ASD	4.7.1. Déclarer une session de formation sur les outils et/ou systèmes de gestion prévus par le réseau prévention 4.7.2. Assurer le suivi administratif des stagiaires

D3 : Référentiel d'évaluation certificative du formateur APS ASD

Formation de formateur APS ASD

Compétences évaluées	Nature et description des épreuves
<p>Domaine de compétences 1</p>	<p>Epreuve 1</p> <p>Réaliser un support de présentation du dispositif ASD s'adressant aux décideurs, à l'encadrement, ou encore aux instances représentatives du personnel d'une structure d'aide et de soin à domicile.</p> <p>Ce support doit permettre de convaincre en une dizaine de minutes de ce que peuvent apporter les formations de dirigeant, d'Animateur Prévention et d'APS ASD (ainsi que de l'accompagnement prévu) dans une démarche de prévention.</p> <p>Ayant la possibilité de finaliser le travail durant l'intersession, chaque participant remet son propre support au formateur* dès son retour d'intersession.</p>
<p>Domaine de compétences 2</p>	<p>Epreuve 2</p> <p>Créer une étude de cas portant sur l'analyse d'une situation réelle de travail d'un intervenant à domicile observée pendant une intersession</p> <p>Elle permettra d'exploiter l' « outil d'observation et d'analyse » dans une formation d'APS ASD.</p> <p>Cette étude de cas est composée d'images et de textes, d'une vidéo commentée, ou autre, devant servir d'outil pédagogique voir d'une certification dans une formation APS ASD. L'«outil d'observation et d'analyse » complété pour servir de « correction » doit aussi en faire partie.</p> <p>Des travaux croisés en binôme sont ensuite organisés où chacun joue le rôle du formateur APS ASD ayant à transmettre son étude de cas et celui du stagiaire APS ASD ayant à exploiter l'« outil d'observation et d'analyse » en 40 minutes à partir de l'étude de cas qui lui a été présentée.</p> <p>L'étude de cas est préparée durant l'intersession et remise au formateur* dès le retour d'intersession.</p>
<p>Domaine de compétences 3</p>	<p>Epreuve 3</p> <p>Mise en œuvre et argumentation d'un accompagnement de la mobilité.</p> <p>Le candidat tire au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne. Il devra mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée, selon la démarche ALM.</p> <p>Dans un second temps, il présentera et argumentera son accompagnement, en s'appuyant sur le schéma décisionnel.</p> <p>Il disposera de 20 minutes de mise en situation et d'argumentation, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.</p> <p>Epreuve 4</p> <p>Conception et mise en œuvre d'une épreuve certificative de l'acteur sur un accompagnement de la mobilité.</p> <p>Le candidat disposera d'1 heure 30 pour rédiger individuellement un scénario de déplacement tiré au sort.</p> <p>Il devra le mettre en œuvre avec l'aide d'au moins deux autres participants (l'un jouant le rôle de l'accompagnant et l'autre celui du bénéficiaire), procéder à l'évaluation de l'acteur et lui restituer le résultat.</p> <p>Il remettra son scénario écrit au formateur* en amont de son passage ainsi que la grille certificative de l'acteur une fois remplie.</p>

	Il disposera de 20 minutes pour préparer la situation d'accompagnement, évaluer l'acteur et justifier son évaluation. 10 minutes seront ensuite consacrées aux échanges avec l'auditoire
Domaine de compétences 4 Domaines de compétences 1, 2 ou 3	<p>Epreuve 5</p> <p>Concevoir une séquence de la formation APS ASD tirée au sort et l'animer en partie avec un groupe pendant 20 mn en respectant les principes pédagogiques de base. Le temps de préparation de cette séquence de formation est de 1 heure 30.</p> <p>A l'issue de cette animation, argumenter sa réponse formation et justifier de ses choix pédagogiques lors d'un entretien de 5 mn.</p> <p>Le déroulé pédagogique de la séquence est à remettre par le participant au formateur* avant l'animation.</p>

* formateur de formateur APS ASD

Formation complémentaire ALM (valant MAC FORMATEUR APS ASD)

Compétences évaluées	Nature et description des épreuves
Domaine de compétences 3	<p>Epreuve 1</p> <p>Mise en œuvre et argumentation d'un accompagnement de la mobilité.</p> <p>Le candidat tire au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne. Il devra mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée, selon la démarche ALM.</p> <p>Dans un second temps, il présentera et argumentera son accompagnement, en s'appuyant sur le schéma décisionnel.</p> <p>Il disposera de 20 minutes de mise en situation et d'argumentation, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.</p>
	<p>Epreuve 2</p> <p>Conception et mise en œuvre d'une épreuve certificative de l'acteur sur un accompagnement de la mobilité.</p> <p>Le candidat disposera d'1 heure 30 pour rédiger individuellement un scénario de déplacement tiré au sort.</p> <p>Il devra le mettre en œuvre avec l'aide d'au moins deux autres participants (l'un jouant le rôle de l'accompagnant et l'autre celui du bénéficiaire), procéder à l'évaluation de l'acteur et lui restituer le résultat.</p> <p>Il remettra son scénario écrit au formateur* en amont de son passage ainsi que la grille certificative de l'acteur une fois remplie.</p> <p>Il disposera de 20 minutes pour préparer la situation d'accompagnement, évaluer l'acteur et justifier son évaluation. 10 minutes seront ensuite consacrées aux échanges avec l'auditoire</p>

* formateur de formateur APS ASD

Maintien et Actualisation des Compétences du formateur APS ASD (MAC Formateur APS ASD)

Pour le bon déroulement de la formation de maintien et d'actualisation des compétences du formateur APS ASD (MAC FORMATEUR APS ASD), chaque participant dispose, en début de formation :

- De son déroulé pédagogique complet d'une action de formation d'APS ASD,
- D'une de ses études de cas construites pour animer le DC2 « observer et analyser une situation de travail » dans une formation d'APS ASD et/ou pour en certifier les compétences. Cette étude de cas comprend un énoncé permettant à un apprenant d'observer et d'analyser une situation de travail à partir de l'« outil d'observation et d'analyse» (images et texte, vidéo commentée ou autre) ainsi que cet outil complété pour servir de « correction ».

Compétences évaluées	Nature et description des épreuves
Domaine de compétences 2	<p>Epreuve 1</p> <p>A partir de 2 ou 3 analyses de situations de travail tirées des études de cas dont disposent les participants en début de formation et présentées durant la formation, réaliser une synthèse de 2 ou 3 de ces analyses en 45 minutes. Cette synthèse reprend les pistes d'améliorations et leur justification en lien avec les principes généraux de prévention et sert à un dirigeant de structure et à son animateur de prévention dans le choix et la prise de décision.</p>
Domaine de compétences 3	<p>Epreuve 2</p> <p>Cette épreuve certificative vise à évaluer la capacité à présenter un déplacement naturel, les capacités nécessaires, les facteurs favorisants et limitants, ainsi que les modalités d'assistance possibles. Pour cela, le candidat tire au sort un déplacement naturel (se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever).</p> <p>Il devra présenter et justifier le déplacement au regard du schéma décisionnel.</p> <p>Il disposera de 1h de préparation de 15 minutes de présentation, puis 10 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.</p>
Domaine de compétences 4	<p>Epreuve 3</p> <p>A partir de son déroulé pédagogique, préparer l'animation d'une séquence de la formation APS ASD pendant 30 mn et l'animer en partie avec un groupe pendant 15mn en respectant les principes pédagogiques de base (cette séquence est tirée au sort).</p> <p>A l'issue de 15 mn d'animation, argumenter sa réponse formation et justifier de ses choix pédagogiques lors d'un entretien de 5 mn.</p> <p>Le déroulé pédagogique de la séquence est à remettre par le participant au formateur* avant l'animation.</p>

* formateur de formateur APS ASD

D4a : Fiches d'évaluation certificative du formateur APS ASD

Formation initiale APS ASD

Candidat	DC 1	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Nom -Prénom	DC 2	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Encadrement :	DC 3	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Formateur :	DC 4	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Session	Validation formateur APS ASD	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Dates		
Lieu		

EPREUVE 1 - Evaluation du domaine de compétences 1					
Promouvoir le dispositif de formations ASD s'intégrant à la démarche de prévention d'une structure ASD					
	OBJECTIFS	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Situer son action de formation APS au regard des enjeux du secteur de l'aide et du soin à domicile	Situer l'importance des risques professionnels du secteur et leurs conséquences	<ul style="list-style-type: none"> - Illustre la sinistralité du secteur et met en évidence les enjeux de prévention - Explique quelques enjeux humains du secteur 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 3 indicateurs acquis
	Identifier les différents enjeux de la prévention des risques professionnels du secteur (humains, financiers, juridiques)	<ul style="list-style-type: none"> - Explique quelques enjeux économiques du secteur - Explique quelques enjeux réglementaires et juridiques pour le secteur 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Justifier que les formations du dispositif ASD permettent de répondre aux besoins d'une structure engagée dans une démarche de prévention des risques professionnels	Situer l'importance d'une démarche globale de prévention pour que les formations des APS ASD contribuent à l'atteinte des résultats attendus.	<ul style="list-style-type: none"> - Précise : - Ce qu'est une démarche de prévention, - Les conditions de réussite d'une démarche de prévention, - Ce que peut apporter la formation dans la démarche de prévention d'une structure, - les limites de la formation lorsqu'aucune démarche de prévention n'est engagée 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 3 indicateurs acquis
	Définir le rôle des différents acteurs du dispositif (dirigeant, AP et APS ASD), leurs interactions et leur relation avec les acteurs externes	<ul style="list-style-type: none"> - Définit le rôle des différents acteurs du dispositif (dirigeant, AP et APS ASD) et leurs interactions - Cite quelques acteurs externes amenés à être en relation avec les acteurs du dispositif 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Validation du domaine de compétences 1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis du formateur - Nom et signature					
<p>Date : <input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable</p> <p>Commentaires circonstanciés motivant l'avis :</p>					

EPREUVE 2 - Evaluation du domaine de compétences 2					
Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Analyser une situation de travail	Observer une situation de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Recueille l'information nécessaire à la compréhension de la situation de travail, de façon objective à partir d'observations et d'entretiens - Formalise les informations sur un support permettant de partager son observation avec les différents acteurs 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 indicateurs acquis
	Caractériser une situation dangereuse	<ul style="list-style-type: none"> - Repère les dangers qui génèrent des risques - Repère les différents dommages pouvant résulter des risques identifiés - Hiérarchise les risques à partir d'une méthode et des outils d'évaluation - Identifie les déterminants de l'activité à l'origine des risques identifiés 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 4 indicateurs acquis
Proposer et mettre en place des actions de prévention	Identifier des pistes d'amélioration à partir des déterminants de l'activité	Propose au moins une piste d'ordre : <ul style="list-style-type: none"> - Organisationnel - Technique - Humain (suivant le cas) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs acquis
	Hiérarchiser les actions de prévention proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Applique les Principes Généraux de Prévention - Tient compte de critères de choix opérationnels 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
	Validation du domaine de compétences 2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis du formateur - Nom et signature					
Date : <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable </div> Commentaires circonstanciés motivant l'avis :					

*Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple***

EPREUVE 3 - Evaluation du domaine de compétences 3

Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage

	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi	Déterminer si la personne aidée peut réaliser seule son déplacement dans sa situation	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurise le déplacement en prévention des risques de chute en tenant compte de l'environnement (mobilier, chaussures, lunettes de vue, état du sol...) - Vérifie si la personne aidée peut réaliser seule le déplacement (recueil d'informations : questionnaire, observation, consultation du cahier de transmission ou du dossier si autorisé...) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères acquis
	Prendre en compte la situation d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Évalue les capacités de la personne aidée au regard du déplacement naturel - Prend en compte les appuis et les prises de la personne aidée - Prépare le matériel si nécessaire - Prépare l'environnement en tenant compte des facteurs facilitant ou limitant le déplacement 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Guider la personne aidée à partir des évaluations en respectant les étapes du déplacement naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilise les capacités de la personne aidée - Conduit étape par étape le déplacement dans le respect des déplacements naturels - Adapte les consignes verbales et gestuelles (claires, concises) au regard des caractéristiques de la personne aidée - S'assure de leur bonne compréhension 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 3 critères acquis dont 2 incontournables (surlignés)
	Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère	<ul style="list-style-type: none"> - Se positionne au regard du déplacement à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> • Sans portage délétère • Sans exposition à des postures contraignantes • Sans faire obstacle au déplacement - Apporte une assistance uniquement pour les capacités abolies - Prend en compte la réponse donnée et s'adapte si l'objectif du déplacement n'est pas atteint 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 4 critères acquis dont 1 incontournable (surligné)
		<i>Si le choix est fait d'utiliser une aide technique :</i>			2 critères acquis (si utilisation d'une aide)

		<ul style="list-style-type: none"> - Choisit l'aide technique adéquate - respecte les modalités d'utilisation 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité	Illustrer les liens entre l'accompagnement mis en œuvre et le schéma décisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Argumente les modalités d'assistance au regard des incapacités identifiées - Présente les critères matériels et environnementaux favorisant l'accompagnement - Justifie son accompagnement au regard du schéma décisionnel 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 critères acquis
EPREUVE 4 - Evaluation du domaine de compétences 3					
Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage					
Organiser l'épreuve certificative ALM de l'acteur	Construit un scénario permettant la mise en œuvre de l'épreuve certificative de l'acteur	<ul style="list-style-type: none"> - Situe le contexte (EHPAD, SSR, Domicile...) - Cible un déplacement - Détermine tous les éléments permettant la construction de l'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques du bénéficiaire • Ses incapacités • L'environnement • Le matériel à disposition 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les 5 critères incontournables acquis (surlignés)
	Mettre en œuvre l'épreuve certificative	<ul style="list-style-type: none"> - Met en place le scénario prévu - Pose les questions pour évaluer le stagiaire - Régule les cas imprévus, adapte le scénario si besoin - S'appuie sur la grille de certification pour construire son avis de certification - Les critères incontournables cochés sont en concordance avec la prestation 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les 3 critères incontournables acquis (surlignés)
	Justifier le résultat de l'évaluation par un commentaire construit en se basant sur la grille d'évaluation de l'acteur	<ul style="list-style-type: none"> - Place le stagiaire en situation d'autoévaluation - Commente objectivement (sur la base de faits) - Commente la prestation de l'acteur en se référant aux critères de réussite incontournables - Fait le lien entre les critères incontournables et le schéma décisionnel - Identifie les points forts - Fait émerger les axes de progrès 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 4 critères acquis dont 2 incontournables (surlignés)
	Validation du domaine de compétences 3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis du formateur - Nom et signature					
Date : <input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable Commentaires circonstanciés motivant l'avis :					

EPREUVE 5 - Evaluation du domaine de compétences 4					
Organiser, animer, évaluer et restituer une formation-action APS					
	OBJECTIFS	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
concevoir et organiser une formation APS en tenant compte du public	Organiser un déroulé pédagogique qui tienne compte du référentiel de compétences, des conditions d'apprentissage d'un adulte en formation et du contexte professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Définit des objectifs pédagogiques. - Définit les situations pédagogiques, dans le respect du référentiel de compétences nécessaires, à l'atteinte des objectifs. - Construit une séquence pédagogique en utilisant différentes méthodes pédagogiques - Construit/choisit différents outils pédagogiques adaptés au contexte professionnel et au groupe en formation - Définit les indicateurs de réussite 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les 3 indicateurs incontournables acquis
	Prévoir et assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoit le temps de formation. - Prévoit les conditions matérielles 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé	Mettre en œuvre une séquence pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Utilise différentes méthodes et techniques d'animation - Utilise les différents outils pédagogiques choisis - Développe un contenu en lien avec les objectifs de la séquence 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les 2 indicateurs incontournables acquis
	Utiliser différentes méthodes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Utilise les indicateurs de réussite pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques - Développe des modalités de régulation au sein du groupe - Prend en compte les motivations des apprenants - s'auto évalue 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs acquis dont l'incontournable.
	Domaine de compétences 4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis du formateur - Nom et signature					
Date :		<input type="checkbox"/> Avis défavorable	<input type="checkbox"/> Avis favorable		
Commentaires circonstanciés motivant l'avis :					

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : *exemple*

D4b : Fiche d'évaluation certificative du formateur APS ASD

FORMATION COMPLEMENTAIRE ALM (valant MAC)

Candidat Nom -Prénom	Domaine de compétences 3 Validation formateur APS ASD	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Encadrement :		Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Formateur :		
Session Dates Lieu		

EPREUVE 1 - Evaluation du domaine de compétences 3					
Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi	Déterminer si la personne aidée peut réaliser seule son déplacement dans sa situation	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurise le déplacement en prévention des risques de chute en tenant compte de l'environnement (mobilier, chaussures, lunettes de vue, état du sol...) - Vérifie si la personne aidée peut réaliser seule le déplacement (recueil d'informations : questionnaire, observation, consultation du cahier de transmission ou du dossier si autorisé...) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères acquis
	Prendre en compte la situation d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Évalue les capacités de la personne aidée au regard du déplacement naturel - Prend en compte les appuis et les prises de la personne aidée - Prépare le matériel si nécessaire - Organise l'espace de travail 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 3 critères acquis dont 1 incontournable (surligné)
	Guider la personne aidée à partir des évaluations en respectant les étapes du déplacement naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilise les capacités de la personne aidée - Conduit étape par étape le déplacement dans le respect des déplacements naturels - Adapte les consignes verbales et gestuelles (claires, concises) au regard des caractéristiques de la personne aidée - S'assure de leur bonne compréhension 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 3 critères acquis dont 2 incontournables (surlignés)

	Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétaire	<ul style="list-style-type: none"> - Se positionne au regard du déplacement à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> • Sans portage délétaire • Sans exposition à des postures contraignantes • Sans faire obstacle au déplacement - Apporte une assistance uniquement pour les capacités abolies - Prend en compte la réponse donnée et s'adapte si l'objectif du déplacement n'est pas atteint 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Au moins 4 critères acquis dont 1 incontournable (surligné)</p>
		<p><i>Si le choix est fait d'utiliser une aide technique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisit l'aide technique adéquate - respecte les modalités d'utilisation 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>2 critères acquis (si utilisation d'une aide)</p>
<p>Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité</p>	<p>Illustrer les liens entre l'accompagnement mis en œuvre et le schéma décisionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présente et argumente les modalités d'assistance au regard des incapacités identifiées - Présente les critères matériels et environnementaux favorisant l'accompagnement - Justifie son accompagnement au regard du schéma décisionnel 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>3 critères acquis</p>

EPREUVE 2 - Evaluation du domaine de compétences 3

Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage

Organiser l'épreuve certificative ALM de l'acteur	Construit un scénario permettant la mise en œuvre de l'épreuve certificative de l'acteur	<ul style="list-style-type: none"> - Situe le contexte (EHPAD, SSR, Domicile...) - Cible un déplacement - Détermine tous les éléments permettant la construction de l'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques du bénéficiaire • Ses incapacités • L'environnement • Le matériel à disposition 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les 5 critères incontournables acquis (surlignés)	
	Mettre en œuvre l'épreuve certificative	<ul style="list-style-type: none"> - Met en place le scénario prévu - Pose les questions pour évaluer le stagiaire - Régule les cas imprévus, adapte le scénario si besoin - S'appuie sur la grille de certification pour construire son avis de certification - Les critères incontournables cochés sont en concordance avec la prestation 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Au moins les 3 critères incontournables acquis (surlignés)
	Justifier le résultat de l'évaluation par un commentaire construit en se basant sur la grille d'évaluation de l'acteur	<ul style="list-style-type: none"> - Place le stagiaire en situation d'autoévaluation - Commente objectivement (sur la base de faits) - Commente la prestation de l'acteur en se référant aux critères de réussite incontournables - Fait le lien entre les critères incontournables et le schéma décisionnel - Identifie les points forts - Fait émerger les axes de progrès 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Validation du domaine de compétences 3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Avis du formateur - Nom et signature

Date :

Avis défavorable

Avis favorable

Commentaires circonstanciés motivant l'avis :

*Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple***

D4c : Fiche d'évaluation certificative du formateur APS ASD

Maintien et Actualisation des Compétences MAC de formateur APS ASD

Candidat	Domaine de compétences 2	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Nom -Prénom	Domaine de compétences 3	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Encadrement :	Domaine de compétences 4	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Formateur :		
Session		
Dates	Validation formateur APS ASD	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Lieu		

Epreuve 1 - Evaluation du domaine de compétences 2					
Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration					
	OBJECTIFS	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Proposer et mettre en place des actions de prévention	Identifier des pistes d'amélioration à partir des déterminants de l'activité	Propose au moins une piste d'ordre : - Organisationnel - Technique - humain (suivant le cas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs acquis
	Hiérarchiser les actions de prévention proposées	- Applique les Principes Généraux de Prévention - Tient compte de critères de choix opérationnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
	Réaliser le bilan de la formation-action à la structure pour aider à la prise de décision	- Liste les déterminants en lien avec les situations de travail analysées - Justifie les propositions d'amélioration pour aider à la prise de décision	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 indicateurs acquis
	Validation du domaine de compétences 2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis du formateur - Nom et signature					
<p>Date : <input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable</p> <p>Commentaires circonstanciés motivant l'avis :</p>					

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : exemple

EPREUVE 2 - Evaluation du domaine de compétences 3

Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage

	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Illustrer les liens entre un déplacement mis en œuvre et le schéma décisionnel	Justifier le déplacement naturel par étape	<ul style="list-style-type: none"> - Décompose le déplacement naturel étape par étape - En déduit les capacités nécessaires - Explicite « comment évaluer » 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 critères acquis
	Indiquer les critères matériels et environnementaux favorisant le déplacement à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Précise les caractéristiques des prises et points d'appui favorisant le déplacement (forme, localisation) - Explicite les caractéristiques dimensionnelles et techniques du matériel favorisant le déplacement (hauteur, profondeur, largeur) - Cite les fonctionnalités du matériel favorisant le déplacement (adaptations et modularités possibles du matériel) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Présenter les modalités d'assistance	<ul style="list-style-type: none"> - Ne propose pas de portage délétère et argumente le cas échéant le bénéfice des aides techniques - Justifie les modes de guidance - Précise les conditions de mise en sécurité de l'aidant et de la personne aidée et le cas échéant des aides techniques 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Validation du domaine de compétences 3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Avis du formateur - Nom et signature

Date :

Avis défavorable

Avis favorable

Commentaires circonstanciés motivant l'avis :

*Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple***

EPREUVE 3 - Evaluation du domaine de compétences 4					
Organiser, animer, évaluer et restituer une formation-action APS					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
concevoir et organiser une formation APS en tenant compte du public	Organiser un déroulé pédagogique qui tient compte du référentiel de compétences, des conditions d'apprentissage d'un adulte en formation et du contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Définit des objectifs pédagogiques. - Définit les situations pédagogiques, dans le respect du référentiel de compétences nécessaires, à l'atteinte des objectifs. - Construit une séquence pédagogique en utilisant différentes méthodes pédagogiques - Construit/choisit différents outils pédagogiques adaptés au contexte professionnel et au groupe en formation - Définit les indicateurs de réussite 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les 3 indicateurs incontournables acquis
	Prévoir et assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoit le temps de formation. - Prévoit les conditions matérielles 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé	Mettre en œuvre une séquence pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Utilise différentes méthodes et techniques d'animation - Utilise les différents outils pédagogiques choisis - Développe un contenu en lien avec les objectifs de la séquence 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les 2 indicateurs incontournables acquis
	Utiliser différentes méthodes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Utilise les indicateurs de réussite pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques - Développe des modalités de régulation au sein du groupe - Prend en compte les motivations des apprenants - s'auto évalue 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs acquis dont l'incontournable.
Validation du domaine de compétences 4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis du formateur - Nom et signature					
Date : <input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable Commentaires circonstanciés motivant l'avis :					

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : exemple

E : Matériel pédagogique

Matériel pour l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée dans les formations APS ASD

Matériel	Obligatoire	Conseillé	nombre	Caractéristiques minimales	Caractéristiques préconisées
	Pour la formation et l'évaluation	Pour la formation			
Lit médicalisé	X		1 pour 5 stagiaires maximum	<ul style="list-style-type: none"> - Réglable électriquement (hauteur, relève-buste) - Potence et poignée réglables (point d'ancrage et en hauteur) - Barrières escamotables 	<ul style="list-style-type: none"> - Plicature du relève-buste au niveau du bassin - Plicature du genou - Hauteur permettant de descendre à 29 cm - Remise à plat d'urgence - Demi-barrières - Barres de redressement
Fauteuil roulant manuel	X		1	<ul style="list-style-type: none"> - Accoudoirs escamotables - Repose-pieds 	<ul style="list-style-type: none"> - Réglable à différentes tailles
Fauteuil	X		1	<ul style="list-style-type: none"> - Accoudoirs réglables en hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Inclinaison - Roulettes - Repose-pieds amovible - Accoudoirs réglables en profondeur - Assise réglable en hauteur
Lève-personne électrique roulant	X		1	<ul style="list-style-type: none"> - 3 tailles différentes minimum de harnais de type universel (en U) - Possibilité de prendre en charge une personne au sol 	<ul style="list-style-type: none"> - Différents types de harnais
Lève-personne électrique suspendu sur rail		X	1	<ul style="list-style-type: none"> - 3 tailles différentes minimum de harnais de type universel (en U) 	<ul style="list-style-type: none"> - Différents types de harnais
Verticalisateur électrique	X		1	<ul style="list-style-type: none"> - 3 tailles différentes minimum de harnais adaptés au modèle 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'écartement des fourches
Draps de glisse	X		2	<ul style="list-style-type: none"> - 90 cm X 90 cm minimum - Glissant sur les 2 faces - Sans poignées 	
Rollbord®		X	1	<ul style="list-style-type: none"> - 40 cm X 165 cm minimum 	
Déambulateur		X	1	<ul style="list-style-type: none"> - Réglable en hauteur 	
Cannes		X	2	<ul style="list-style-type: none"> - Canne simple - Cannes anglaises 	
Coussin unidirectionnel		X	1		

Matériel SST dans les formations APS ASD

Se référer au document de référence SST téléchargeable sur le site web de l'INRS.

Annexe F : Les différents niveaux de formation dans le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Les acteurs du dispositif	Une formation dédiée à chacun	Pré requis	Durée et validité	Les formateurs du dispositif	Les dispensateurs
Le dirigeant	Initier, développer une démarche de prévention et manager la santé et la sécurité de sa structure	<ul style="list-style-type: none"> - S'engager dans une démarche globale de prévention - Former au moins un AP 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Jour - ½ journée d'accompagnement 	Formateur d'animateur prévention et dirigeant de structure du secteur sanitaire et médico-social	Entités habilitées
L'animateur prévention (AP ASD)	Animateur prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Une attestation de réussite sur les « compétences de bases en prévention » - Le dirigeant est formé 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 jours (2+1) - 1.5 jour de travail intersession - ½ journée d'accompagnement MAC : 2 jours Validité : 36 mois	Formateur d'animateur prévention et dirigeant de structure du secteur sanitaire et médico-social	Entités habilitées
L'intervenant à domicile (APS ASD)	Acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile		<ul style="list-style-type: none"> - 4,5 jours non consécutifs (2j ALM) - 4 heures de travail intersession MAC : 2 jours (1j ALM) Validité : 24 mois	Formateur APS ASD	Entités habilitées
Le formateur APS ASD	Devenir formateur d'acteur prévention secours dans le secteur de l'aide et du soin à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Un certificat de formateur SST de moins d'un an 	<ul style="list-style-type: none"> - 8 jours non consécutifs (4j ALM) - 2 jours de travail intersession MAC : 3 jours (1 jour ALM) Validité : 36 mois	Formateurs de formateurs APS ASD	Entités habilitées
Le formateur d'animateur prévention et de dirigeant de structure du secteur sanitaire et médico-social	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants du secteur sanitaire et médico-social	<ul style="list-style-type: none"> - Un certificat de FO APS ASD ou PRAP 2S ou profil d'ergonome - Justifier d'une expérience en accompagnement S&ST (Dossier de candidature) 	<ul style="list-style-type: none"> - 8 jours non consécutifs - 2 jours de travail intersession MAC : 3 jours Validité : 36 mois	Formateurs INRS	INRS
Le formateur de formateur APS ASD	Devenir formateur de formateur d'acteur prévention secours de secteur de l'aide et du soin à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Un certificat de FO APS ASD délivré à l'issue : <ul style="list-style-type: none"> - D'une formation initiale intégrant les compétences ALM de ce document de référence OU - D'une formation complémentaire ALM - Un certif. de FO SST de moins d'un an 	<ul style="list-style-type: none"> - 9 jours non consécutifs (2j ALM) - 2 jours de travail intersession MAC : 3,5 jours Validité : 36 mois	Formateurs INRS	INRS

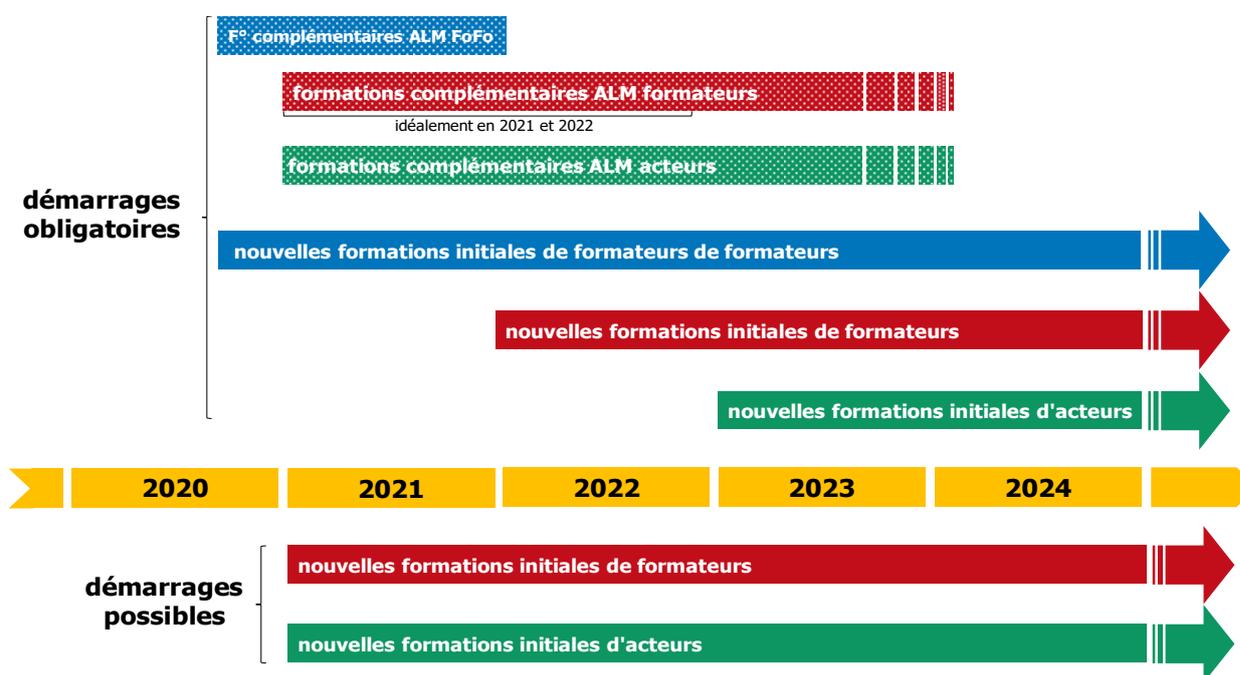
G : Evolution des formations APS ASD – Période transitoire

De nouvelles compétences relatives à l'ALM (Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi) sont progressivement introduites dans les formations APS ASD.

Les premières formations intégrant l'ALM se déploient à partir du 01/01/2021. Ainsi, les nouvelles formations et les formations complémentaires de ce document de référence ASD vont coexister un certain temps avec les anciennes formations (initiales et MAC) du document de référence ASD précédent.

Des dates butoir sont prévues :

- À compter du 01/01/2022, toutes les formations de formateurs APS ASD devront être conformes aux nouveaux référentiels.
- À compter du 01/01/2023, toutes les formations d'acteurs APS ASD devront être conformes aux nouveaux référentiels.



Impact sur les personnes déjà certifiées :

Les acteurs, formateurs et formateurs de formateurs certifiés selon les référentiels du précédent document de référence ASD sont amenés à suivre une formation complémentaire ALM valant MAC dès qu'ils le peuvent.

Impact sur les habilitations :

Les habilitations APS ASD (de niveau 1 et 2) déjà obtenues demeurent valables jusqu'à leur échéance prévue. Les entités habilitées sont cependant tenues d'actualiser leurs programmes et déroulés pédagogiques (et de mettre à jour les informations publiées sur leur site web et leurs supports de communication) au fur et à mesure que leurs formateurs et formateurs de formateurs sont formés à l'ALM, que ce soit dans le cadre d'une formation complémentaire ALM ou d'une formation initiale.

Les nouvelles demandes d'habilitation et de renouvellement sont à faire sur la base de ce document de référence ASD au plus tard à partir du 01/01/2022. Le choix peut encore être fait d'établir ces demandes sur la base du précédent document de référence ASD v8 05/2019 jusqu'à cette date.

H : Glossaire

ASD : Aide et soin à domicile

APS ASD: Acteur Prévention Secours du secteur de l'aide et du soin à domicile

AP ASD : Animateur prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile

MAC : Formation de maintien et d'actualisation des compétences

ALM : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

RPS : Risques psychosociaux

TMS : Troubles musculosquelettiques

IRP : Instances représentatives du personnel

S&ST : Santé et sécurité au travail